

Rapport d'activités 2009

Sommaire

R	-					
				C J		п

Pascaline Adamantidis (pascaline.adamantidis@rcn-ong.be);

Lidwine CROSSET (stagiaire) (lcrosset@gmail.com).

Editeur responsable:

Pierre VINCKE (pierre.vincke@rcn-ong.be).

Appel à contributions et suggestions

Pour toute contribution, suggestion ou remarque, veuillez nous contacter à l'adresse :

bulletin@rcn-ong.be

3	Éditorial : Le Mot du directeur
(RCN Justice & Démocratie en Bref
7	Chronologie
8	Historique
10	Burundi
1(République démocratique du Congo
20	Rwanda
2(Sud-Soudan
30	Belgique
34	Publications RCN
35	Structure et équipes
36	Bailleurs de fonds et partenaires
38	Rapport Financier

Illustration de couverture : « Confidence » de Harouna Ouedraogo

Éditorial : Le Mot du directeur

" année 2009 a permis à RCN Justice & Démocratie de se définir précisément comme une organisation centrée sur la justice de proximité, appuyant la société civile et les personnes vulnérables, élargissant ses recherches de fonds à de nouvelles thématiques, améliorant ses mécanismes d'évaluation technique de ses activités et désireuse de développer sa politique de communication et de recherche de fonds propres.

En Belgique, RCN Justice & Démocratie a négocié avec les deux ministères des Affaires Etrangères et de la Coopération sa prochaine adhésion au statut légal d'ONG belge.

Dans les pays de ses interventions RCN est également soumis aux logiques géopolitiques.

La République démocratique du Congo a vu la poursuite du conflit qui sévit à l'Est. Les populations civiles et notamment les femmes et les enfants, en sont toujours les premières victimes.

La communauté internationale a appuyé un processus de refonte de la sécurité qui tarde à s'implémenter. Elle a construit de nouveaux programmes d'appui à la justice, allant dans le sens d'une amorce de gouvernance sectorielle. Mais cette gouvernance est encore fragile et menacée.

RCN reste confronté à un dilemme : celui de participer à la reconstruction d'un système de justice dans un contexte de non état de droit que la communauté internationale persiste à minimiser ou à traiter à un niveau international, alors que la violence a pris une forme locale et volatile.

Nos programmes à Kinshasa, au Bas-Congo et en Ituri veillent à renforcer les capacités des citoyens et de la société civile à défendre et revendiquer leurs droits et leur sécurité, tout en appuyant les capacités de gouvernance des partenaires institutionnels congolais.

Plus que jamais, la justice de proximité a besoin d'être revalorisée, car elle est un des rares espaces intermédiaires entre la société du haut et la société du bas et un des rares espaces de résistance à la criminalité.

C'est dans ce même sens que la question des pratiques sociales normatives continue à obséder RCN, car nous y voyons là une possibilité de dialogue entre des classes sociales dont la culture, le savoir et les usages sont extrêmement clivés, ainsi qu'entre les gouvernants et la population.

Au Burundi, à l'approche des élections de 2010, les autorités sont plus que jamais confrontées à la nécessité de renforcer les mécanismes de justice qui permettront de répondre aux crimes du passé et de poser les bases d'une société plus juste.

D'une part, nos programmes se sont efforcés de renforcer la légitimité de la justice en rendant le droit plus accessible à la population, en favorisant les espaces de dialogue entre les justiciables, et les parquets et la police judiciaire et en formant ceux-ci aux droits de l'homme.

D'autre part RCN continue à susciter le dialogue sur les questions de justice transitionnelle, à travers le renforcement du métier de journaliste, à travers la représentation théâtrale de nature tragique, du conflit burundais et les débats qualitatifs et structurés autour de son traitement. Les consultations populaires menées par le gouvernement sur la justice transitionnelle ont bénéficié des méthodes que RCN a mises en place dans le cadre de ses animations « post-spectacles ».

Toutefois, le positionnement de RCN au sein de la coopération internationale a contribué à l'installer dans un appui de plus en plus déconnecté des institutions judiciaires, posture relativement inhabituelle pour l'ONG et induite par une idéologie selon laquelle les ONG ont vocation à soutenir la société civile. La question reste ouverte pour l'année 2010.

Au Rwanda, le jugement des crimes du génocide de 1994 par les juridictions « Gacaca » se termine lentement et le processus aura eu ses effets politiques attendus. Les accusés, dont le nombre a pris des proportions énormes, ont été presque tous jugés; et même si la qualité des procès n'atteint pas celle que l'on attend d'un système classique, il n'en reste pas moins que le principe d'une justice de proximité a été appliqué *stricto sensu* avec les moyens raisonnables disponibles.

Le rôle de juge joué par la population était écrasant de responsabilité.

Les mécanismes sociaux de communication ont fonctionné comme on pouvait s'y attendre, positivement et négativement.

L'impression d'une justice incomplète subsiste dans la mesure où ni la justice internationale ni la justice rwandaise n'ont traité des allégations de crimes commis durant la guerre par les soldats du FPR.

Le système judiciaire a profondément évolué du fait d'une stratégie de développement qui est désormais celle d'un secteur soutenu comme tel par un appui budgétaire.

Il s'agit d'une évolution de la gouvernance très remarquée. On peut penser que l'évolution vers cet appui sectoriel a été amorcée par les opérateurs antérieurs qui ont pensé le système judiciaire en termes institutionnels et en ont posé les premiers jalons. RCN est de ceux-là. L'appui à la procédure d'aveu, notamment, a lancé le processus « Gacaca » et les divers appuis techniques fournis dans la gestion des arriérés judiciaires ont été autant de prémisses à la réorganisation des tribunaux.

RCN a poursuivi son travail d'exploration des droits dans la société rwandaise : l'action centrée sur la résolution des conflits fonciers a pris une dimension très importante: en effet, un système de justice de proximité de droit commun se met en place aujourd'hui, qui aura la dure tâche de rassurer la population sur ses droits à la terre, de les trancher en toute équité et ainsi, de défendre les valeurs du droit contre les valeurs négatives ayant autrefois dramatiquement attisé les conflits.

Le droit lié à la terre concerne la majorité de la population et les conflits y liés représentent la majorité des dossiers judicaires.

Au Sud-Soudan, région autonome du Soudan depuis 2005, le programme d'appui au système judiciaire et au ministère de la justice s'est terminé en décembre.

Il s'agissait pour les bénéficiaires (juges, procureurs, greffiers) d'une seconde formation de longue durée en vue de faciliter l'application de la loi par les procureurs et juges et d'une étude sur les besoins des services d'administration de la justice dans huit des dix états.

Ce premier panorama facilitera les stratégies de développement de ce secteur.

Cette activité ne peut être comprise en dehors de son contexte ; celui d'un état naissant où tout est à construire : la langue juridique, le droit, la justice, les institutions et la confiance entre les autorités et la communauté internationale.

Le travail de RCN manifeste une volonté d'appui durable. Malheureusement, nos bailleurs ont suspendu cet élan en ne facilitant pas sa reconduction en 2010.

RCN poursuivra ses efforts en vue d'appuyer la reconstruction du système judiciaire au Sud-Soudan, fût-ce en 2011.

L'année 2010 sera entre-temps déterminée par l'approche du referendum de janvier 2011, puisqu'il pourra fonder, selon l'accord de paix et si telle est la volonté des sud-soudanais, la création d'un nouvel état du Sud-Soudan.

Les études multidisciplinaires que nous avons menées au cours de l'année 2009 (« Rapport socio-juridique sur les modes des conflits fonciers au Rwanda », « Statistiques judiciaires dans les tribunaux de résidence de base au Burundi », « Justice rurale au Burundi », « Causes des conflits fonciers dans la province de l'Ituri », « Justice de proximité au Bas-Congo » continuent de témoigner de notre souci de rechercher les mécanismes de justice les plus adaptés aux réalités sociales et culturelles des pays au sein desquels nous intervenons.

Ce point de vue pragmatique est également politique : tant que la justice ne relève pas d'un droit qui représente tous les membres d'une société et tant que tous ces membres n'accèdent pas à la justice, une société ne peut prétendre à la démocratie ni à la paix sociale, entendue comme une gestion constante et juste des conflits sociaux, économiques et politiques.

L'articulation et la complémentarité entre le droit coutumier et le droit occidental sont au cœur de cette recherche de solutions qui rapprochent la justice des populations. Ce travail confirme nos liens avec les experts et les centres de recherche universitaires.

En Belgique, la série d'émissions radio « Si c'est là, c'est ici », qui nous permet de sensibiliser le public aux questions de justice, de mémoire et de cohabitation entre communautés divisées a été diffusée une seconde fois sur les ondes de La Première (RTBF).

La traduction dans d'autres langues est en cours en vue de les rendre accessibles aux populations du Rwanda, du Burundi, de la RDC et du monde anglophone.

Ces émissions sont également proposées à différents publics - scolaires surtout - et renforcées par un module d'animations. Le développement de cette activité a un impact éducatif certain et contribue à raccourcir les distances mentales entre les pays sans état, aux populations démunies, et notre pauvre et aimée Belgique, petite fille de la vieille Europe, elle-même née en Asie, etc.

Elle contribue également à lutter contre les nouvelles identités qui se substituent aux identités nationales : ethnies, clans, communautés, religions, etc. Et à apprendre à vivre en construisant chacun la sienne à la fois unique et solidaire, etc.

PIERRE VINCKE,

Directeur.



Vous désirez recevoir le Bulletin en version électronique?

Envoyez-nous un email à : bulletin@rcn-ong.be

RCN Justice & Démocratie en bref

Qui sommes nous?

RCN Justice & Démocratie est une ONG basée à Bruxelles, née en 1994 au lendemain du génocide des Tutsi et des massacres des Hutus au Rwanda.

Elle s'est fondée sur la conviction que les hommes ne peuvent construire la justice qu'à partir d'un échange de parole garantie pour chacun : le droit ne mène à plus de justice que s'il naît de la discussion et s'il la permet. Lorsque des facteurs politiques, économiques, sociaux et culturels engendrent des régressions du langage, du droit et de la justice, les sociétés sont peu à peu en danger de déshumanisation.

Pour prévenir ou guérir de telles crises, RCN Justice & Démocratie accompagne l'institution ou la restauration de la justice et d'espaces publics.

Notre vision:

Il n'y a pas de société sans justice

Pour servir la société et les personnes au niveau local et international, RCN Justice & Démocratie est convaincue que la justice doit :

- S'adapter aux réalités et besoins sociaux, économiques et culturels:
- Permettre le dialogue et le maintien du lien social
- Etre accessible à tous;
- Instituer des normes et des pratiques positives garantissant les libertés et l'égalité devant la loi;
- Lutter contre l'impunité des crimes les plus graves
- Respecter les principes de l'Etat de droit.

Notre mission et nos objectifs

RCN Justice & Démocratie contribue à l'institution d'une justice au service de la société et des personnes, garantissant les droits des plus vulnérables dans des Etats en transition ou en développement en vue:

- **D'améliorer l'offre de justice** : soutenir la (re)-construction de systèmes judiciaires indépendants, impartiaux et efficaces en renforçant les capacités des magistrats et des autres agents des services publics et en stimulant l'interaction et les échanges entre les différentes structures du système de justice, y compris les organismes de contrôle et les institutions traditionnelles.
- De renforcer la demande de justice : renforcer la capacité des citoyens et des organisations de la société civile à connaître, défendre et revendiquer leurs droits, devoirs et responsabilités.
- De contribuer au renforcement du droit et de la qualité des politiques de justice : appuyer le recueil et l'analyse d'informations objectives sur le fonctionnement et la perception du système judiciaire et plaider auprès des autorités nationales compétentes et des acteurs internationaux pour l'amélioration du cadre normatif et des politiques de justice.

Notre approche et nos principes de travail

Une stimulation du dialogue démocratique entre les citoyens, les organisations de la société civile et les autorités publiques favorisant la construction concertée et continue du droit et des pratiques de justice.

Des relations de partenariat à long terme, basées sur la consultation et la participation des acteurs de terrain, des institutions publiques et des bénéficiaires : cette approche contribue à la pertinence et à l'appropriation des actions et facilite l'identification et le renforcement des dynamiques de changement.

Une approche multidisciplinaire adaptée aux réalités sociales et culturelles : l'appui à la justice et à l'Etat de droit est renforcé par des analyses où l'anthropologie, la sociologie permettent de mieux inscrire les actions dans la réalité des contextes d'intervention (modes d'exercices de la justice, besoins des populations, demande de justice).

Une réflexion sur le **pluri-juridisme** : recherche d'une articulation cohérente entre les systèmes juridiques traditionnels et ceux d'inspiration occidentale, en vue d'une appropriation la plus large possible du droit et de la justice par la population.

Des interventions basées sur le principe du rôle du tiers : le tiers est la figure de référence qui, pendant un temps, par son attitude, permet à ceux qui ont perdu confiance dans la parole de l'autre d'oser renouer le dialogue. Une attention particulière à la mémoire individuelle et collective et à sa transmission à travers les arts de la parole (théâtre, contes, radio, etc.)

Un plaidoyer dans **l'énonciation plutôt que la dénonciation**, dans le cadre d'un dialogue avec les partenaires publics et la société civile.

Chronologie

Le 28 octobre: création de « Réseau de Citoyens – Citizen's Network » à l'initiative d'ONG humanitaires et de défense des Droits de l'Homme pour répondre aux urgences en matière de justice. Ouverture du programme Rwanda « Appui à la reconstruction du système Judiciaire » Présidence : Georges Dallemagne



Ouverture du programme « Bureau d'Assis-

RCN devient RCN Justice & Démocratie et programmes au Burundi « Appui à la jus-tice au Burundi » et en RDC « Aide au ren-forcement d'une justice indépendante, garante des droits et des libertés publiques et individuelles en République démocratigue du Congo »

Enregistrement en Belgique du procès des «*Quatre de Butare*», selon la loi de compé-tence universelle. Création du site internet campagne de sensibilisation sur la question du jugement des responsables du géno-

gramme Belgique « *Dialogue au sein de la diaspora rwandaise* ». En RDC, extension des activités aux provinces du Bas-Congo et du Bandundu.

Présidence : Anne Devillé

Ouverture du Programme de « restauration rapide du système judiciaire à Bunia (RDC, province de l'Ituri) »

Fermeture du programme « Dialogue au sein de la diaspora rwandaise »

Réalisation du film « *Dits de Justice »*, en coproduction avec la faculté de droit de l'université Notre-Dame de la Paix de Na-

Ouverture du programme « Appui à la restauration de la Justice et diffusion des droits auprès de la population er RDC » (province du Katanga en RDC).

« Pour une justice légitimée » (Burundi), « Appui au renforcement de l'Etat de droit

et à la restauration de la justice en RDC », « Gestion et prévention des conflits fon-ciers en Ituri » (RDC), « Pour une justice de proximité » (Rwanda). Ouverture du programme radiophonique de sensibilisation en Belgique : « Si c'est là, c'est ici ».

Ouverture du programme au Sud-Soudan « Assistance au système judiciaire en ren-forçant les capacités des ressources humai-



Présidence : Julie Goffin



2009

- « Pour une justice de proximité » (Rwanda) « Pour une justice rassurante » (Burundi) « Appui à la transition vers un État de droit, à la justice de proximité et à la proxi-mité et à la pacification sociale » (RDC)

Sud-Soudan

- travers le renforcement des capacités pro-cureurs et des officiers de police judi-ciaire » (1er Février– 31 Juillet); « Renforcement des ressources humaines et des capacités du Ministère de la Justice et des Développements Constitutionnels (MoLACD) » (1^{er} Août– 20 Décembre). (Sud-





Journées portes ouvertes dans un commissariat au Burundi

Historique

Burundi

E n 2000, nos programmes ont permis de renforcer le système judiciaire en apportant un soutien logistique aux institutions pour permettre leur fonctionnement au quotidien.

D'une part, un appui en documentation et formation au personnel de justice a été organisé pour améliorer la qualité des prestations judiciaires.

D'autre part, nos programmes ont appuyé la société civile et informé la population pour qu'elle soit en mesure de connaître et défendre ses droits et de mobiliser la justice en cas de litige.

Depuis 2006, le programme triennal « *Pour une justice légitimée* » contribue à la restauration progressive d'une justice et d'espaces de parole garantis par les institutions.

En 2009, dans le contexte de consolidation de la paix au Burundi, RCN Justice & Démocratie met en œuvre un programme triennal 2009-2011 « *Pour une Justice rassurante* » afin de soutenir l'institution judiciaire, la société civile et la population face aux besoins de reconstruction individuelle, collective et institutionnelle, pour rebâtir la paix sociale et agir contre l'impunité pour la restauration de l'Etat de droit.

République démocratique du Congo

n 2000, RCN Justice & Démocratie a démarré à Kinshasa un programme de contribution à la restauration de l'Etat de droit, par un appui au système judiciaire (soutien logistique aux infrastructures, formations du personnel adaptées aux besoins prioritaire, etc.) et à la société civile (vulgarisation du droit foncier, du droit des femmes et des enfants, sensibilisation aux voies de recours, etc.).

Dans un climat encore très instable, il s'agissait d'identifier les bonnes pratiques et de préparer des actions de plus grande envergure.

Dès 2002, le programme s'est étendu à la province du Bas-Congo et au Bandundu (jusqu'en 2004), puis au Katanga (de 2005 à 2008).

En Ituri, une mission de restauration du système judiciaire a été mise en place par RCN Justice & Démocratie (de 2004 à 2006) au lendemain du conflit qui a touché ce district de 1998 à 2003.

Depuis 2006, les actions en Ituri sont axées sur la prévention et la gestion des conflits fonciers en vue de renforcer la paix sociale.

En 2009, RCN entame son programme 2009-2011 « Appui à la transition vers un Etat de droit, à la justice de proximité et à la pacification sociale ».

La justice est avant tout un service public de proximité ; proche du domicile, rapide et faisant sens.

Ce programme poursuit l'objectif d'une justice de meilleure qualité au service des justiciables, afin de restaurer la confiance entre le citoyen et la justice.

Rwanda

n 1994, nos programmes au Rwanda avaient comme objectif la reconstruction rapide et le soutien de l'appareil judiciaire afin de faciliter le traitement du contentieux du génocide.

Dans ce cadre, les actions de sensibilisation aux procédures d'aveux et d'appui au parquet ont permis une nette augmentation du nombre de dossier traités.

Aujourd'hui nos programmes visent à favoriser une justice de proximité et le renforcement d'une société civile encore trop fragile.

C'est pourquoi RCN Justice & Démocratie organise avec ses partenaires, de vastes campagnes de vulgarisation du droit et cherchent à ouvrir des espaces de rencontre et de dialogue entre les autorités judiciaires et la population, pour que les deux parties construisent ensemble la Justice de demain.

En raison de son importance dans un pays rural à forte pression démographique, le droit foncier est un sujet dominant.

En 2009, RCN entame un programme triennal 2009-2011 : « Pour une Justice de proximité ».

Ce programme est encore plus axé sur la justice à la base, sur les activités de convergence entre membres de la société civile, le renforcement des capacités de cette dernière et l'information de la population sur ses droits et obligations.

Il vise donc à favoriser la convergence des acteurs de justice et de la société civile pour rapprocher la justice de la population.

Sud-Soudan

epuis l'accord de paix qui a mis fin à un des plus longs conflits du continent africain, la Common Law a pris le pas sur le droit islamique (Sharia) dans la partie sud du Soudan.

Dans ce contexte, le personnel en place avait besoin d'être formé et accompagné dans ce changement en vue de l'apprentissage du nouveau droit applicable.

Depuis 2007, RCN Justice & Démocratie travaille au renforcement des capacités du personnel du Ministère de la Justice et des juges au Sud-Soudan.

En 2009, RCN a mené successivement deux programmes. Le premier « Appui au système judiciaire du Sud-Soudan et au système d'application des lois à travers le renforcement des capacités procureurs et des officiers de police judiciaire », entendait renforcer l'État de droit, contribuer à la mise en œuvre de l' « Accord de paix global » (Comprehensive Peace Agreement), prévenir les conflits et promouvoir la coexistence pacifique dans le Sud-Soudan.

A travers le second « Renforcement des ressources humaines et des capacités du Ministère de la Justice et des Développements Constitutionnels (MoLACD) », RCN a planifié et mis en œuvre une formation complète de pour 60 personnes du MoLACD, du Service de Police Sud-Soudanais (SSPS), des services pénitentiaires Sud-Soudanais et de la section judiciaire militaire de l'armée populaire de libération du Sud-Soudan (SPLA).

Belgique

CN conduit des projets en Belgique depuis une dizaine d'années. Ces projets sont tous nés du souhait d'inviter le public belge - et international de plus en plus, à construire une mémoire des crises et des crimes de génocide et contre l'humanité par le récit de personnes qui les ont vécues, les interrogent et les bousculent.

A partir de 2001, avec la mise en ligne d'un site, invitant à la retranscription intégrale du procès des « *Quatre de Butare* » (selon la loi de compétence universelle, devant la cour d'assises de Bruxelles) ;

Entre 2002 et 2006, avec le travail du groupe "Dialogue au sein de la diaspora rwandaise en Belgique », qui fait émerger une méthodologie reposant sur l'articulation des trois espaces : l'espace intérieur personnel, l'espace du groupe et l'espace public ;

En 2003, grâce à une collaboration avec France Culture « Rwanda, un génocide Oublié », qui réalise une série radio de 25h d'émissions avec l'enregistrement intégral du procès de 2001 produit par RCN et un livre ;

En 2004, en commémorant avec ASF les dix ans du génocide au Rwanda autour des témoignages radio ;

En 2005, par la réalisation d'un film « *Dits de Justice* », dont les acteurs invitent à découvrir le droit et la justice vécus ailleurs ;

En 2007, avec l'organisation du colloque « *Devoir de voir* » en partenariat avec le Rideau de Bruxelles, corollaire à la pièce « *La Maison de Lemkin* » ;

En 2009 enfin, par la réalisation d'une série radio de 12 portraits de gens « remarquables mais peu remarqués » du Rwanda, du Burundi, de la Rd Congo, du Cambodge, de Bosnie et de Belgique.

Se construit là une parole curieusement universelle, à partir du récit individuel de chacun, (re)-connecté au récit collectif de tout un chacun.

Mission exploratoire

Réalisation d'une mission exploratoire en République Centrafrique.



ampagne contre les violences. sexuelles au Burundi

Nos activités 2009

Programme

« Pour une justice rassurante »

Moyens financiers

612.776,80€

Partenaires financiers

Belgique

Direction générale de la coopération au développement (DGCD),

Suiss

Union européenne,

Canada,

Allemagne.

Personnel mobilisé

17 employés nationaux et 2 expatriés

Population ciblée

Actions provinciales

50 OPJ/BPJ (membres de la Police judiciaire et brigadiers de police ayant la fonction de police judiciaire) des provinces ciblées.

108 magistrats: officiers du Ministère public et juges des Tribunaux de grande instance et Cours d'appel des provinces ciblées.

580 autorités de base.

60 animateurs communaux.

25.000 participants aux animations communales.

Actions nationales

50 procureurs généraux et leurs substituts.

24 commissaires régionaux de la police judiciaire et leurs adjoints.

25 magistrats militaires du Conseil de guerre et des Cours militaires.

Associations de la société civile ayant des représentations dans les 3 provinces ciblées.

35 journalistes/chroniqueurs
Judiciaires.

280.000 spectateurs.

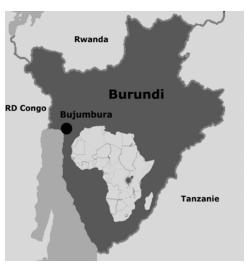
500.000 auditeurs des radios nationales et communautaires.

République du Burundi

Population: 8 303 330 millions

(BM / 2009)

Superficie: 27.830 km²
Capitale: Bujumbura
PIB/hab.: 160 \$ (BM / 2009)
IDH: 0.282 (PNUD / 2010)



Contexte

e Burundi a été confronté à des crises cycliques à caractère politico-ethnique depuis son indépendance en 1962. Après une période de dictature militaire de 1966 à 1993, l'expérience de démocratisation avec des élections pluralistes se solde au bout de trois mois par un nouveau coup d'état militaire, suivi d'une guerre civile meurtrière. Les accords d'Arusha signés en août 2000 entre les diverses formations politico-ethniques du Burundi ont marqué une première étape dans la résolution du conflit et permis l'organisation d'un gouvernement de transition consensuel.

Les élections générales de 2005, qui ont porté au pouvoir le CNDD-FDD à peine sorti du maquis, ont été organisées sans que l'ensemble des mouvements armés aient véritablement arrêté les hostilités. Les FNL (Forces Nationales de Libération) ont maintenu une activité militaire intermittente dans la région de la capitale jusqu'en 2008.

Depuis 2009 après une longue période de guerre civile qui aura duré environ 16 années, le Burundi s'engage véritablement dans une période post-conflit avec l'intégration de ce dernier mouvement armé, les FNL d'Agathon Rwasa, dans les institutions de l'Etat. Les FNL sont agréées comme un parti politique, plusieurs milliers de leurs membres sont intégrés à la Force de Défense Nationale et à la Police Nationale du Burundi, tandis qu'une trentaine de cadres rejoignent les directions ministérielles ou parapubliques. La plupart des combattants réguliers (environ 5000 adultes) ou occasionnels (10.000 « militants combattants ») sont renvoyés à la vie civile.



Concertation communale entre acteurs de la justice, de sécurité et les représentants de la société civile à Butezi (Ruyigi) : Simulation d'un procès pénal

Le processus de paix au Burundi tend à sa conclusion. La mission militaire du Bureau Intégré des Nations Unies (BINUB) et de l'Union Africaine (UA) s'est achevée en décembre 2009 avec le retrait du dernier contingent sudafricain qui constituait la garde rapprochée des principaux leaders des FNL. La facilitation sud africaine a officiellement clôturé ses travaux.

La fin de la guerre a ouvert la voie à la compétition des anciens belligérants sur le terrain politique, ce qui ressortira probablement fortement au cours des élections de 2010. La Commission Electorale Nationale Indépendante a finalement été installée après une longue période d'atermoiements et de polémiques entre les principales formations politiques. La campagne électorale risque de se tenir dans un climat de tension entre le Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Forces de Défense de la Démocratie (CNDD-FDD) au pouvoir et les partis de l'opposition comme les FNL, l'Union pour la Paix et le Développement (UPD-Zigamibanga), le Mouvement pour la Sécurité et le Développement (MSD), le Front pour la Démocratie au Burundi (FRODEBU), l'Union pour le Progrès National (UPRONA), le Conseil National pour la Démocratie (CNDD originel dit Nyangoma).

Le processus électoral s'est néanmoins poursuivi sous la houlette de la CENI avec la participation de l'UPRONA aux élections législatives et sénatoriales, aux côtés du CNDD-FDD et du FRODEBU dit Nyakuri de Jean Minani et l'ensemble des institutions ont été mises en place fin août 2010. Le CNDD-FDD a une hégémonie écrasante à tous les niveaux du pouvoir avec plus de 80% des administrateurs communaux et 14 ministres sur les 21 membres du gouvernement; il occupe 81 sièges sur 106 à l'assemblée nationale, 32 des 41 sièges au sénat.



Spectacle théâtral: « Simba Imanga » par Philippe Laurent

Au-delà des futures élections, on retiendra les problèmes que pose la consolidation de la paix, en matière notamment de lutte contre la corruption, de réforme du secteur de la sécurité, de réinsertion des anciens combattants, de réforme foncière, de lutte contre l'impunité des crimes du passé et du présent, de protection des droits de l'homme et de réinsertion sociale et économique de populations sinistrées (rapatriées, déplacées) ou fortement vulnérabilisées par la guerre civile dans un environnement de pauvreté généralisée. Les défis qui devraient attendre, au seuil de son second mandat de 5 ans, le CNDD-FDD s'il arrive au pouvoir, sont véritablement titanesques.

La situation socio-économique des populations est très préoccupante avec environ 70% des ménages qui vivent en dessous du seuil de pauvreté. Le gouvernement a pris des mesures populaires de gratuité scolaire dans les écoles primaires publiques et de gratuité des soins pour les femmes enceintes et les enfants de moins de cinq ans. Mais le système scolaire et le système de santé demeurent démunis. La sécurité alimentaire est compromise par le manque d'investissements dans l'agriculture, la surpopulation, le morcellement extrême des terres et les bouleversements climatiques. Les conflits fonciers s'exacerbent et risquent de générer de nouvelles crises de violence, d'autant plus que l'accès à la terre conditionne l'accès à l'alimentation et aux ressources nécessaires à la subsistance de 90% de la population burundaise.

Au cours de la présente législature, le régime a amorcé des réformes dans le secteur de la justice et de la sécurité. De nouvelles nominations de magistrats ont permis d'instaurer les équilibres ethniques et de genre dans l'esprit des accords d'Arusha et de nouvelles lois ont vu le jour.

Projet « Renforcement du contrôle démocratique sur les élections de 2010 »

200 formateurs des « acteurs des élections »¹.

30 journalistes de la Presse écrite et audiovisuelle.

21 personnes ressources du Conseil National de la Communication (CNC) soit, 11 membres permanents, 4 personnes chargées du monitoring des médias, et 6 représentants du CNC en provinces.

La population : La variété et complémentarité des modes de sensibilisation (émissions radio, affiches, spots radio, feuillets illustrés, etc.) doivent permettre de toucher toute la population burundaise, soit un minimum de 3 millions d'auditeurs radiophoniques.

¹ Par les « acteurs des élections », nous entendons tous ceux qui participent de près ou de loin à l'organisation des élections : les responsables des partis politiques à tous les niveaux, les agents électoraux (30.000 membres des Commissions Electorales Provinciales et Communales Indépendantes), les administratifs, les membres de la société civile à tous les niveaux.



Emission radio en public pour l'éducation civique et électorale à Gishubi (province de Gitega)

Malgré l'adoption d'un nouveau code pénal qui apporte des avancées significatives en matière de protection des droits humains, la justice pénale est ternie par une situation chronique d'impunité avec des crimes graves, dont les enquêtes n'aboutissent pas, comme l'assassinat le 9 avril 2009 d'Ernest Manirumva, vice-président de l'Observatoire de lutte contre la corruption et les malversations économiques (OLUCOME).

Ce climat complique les relations entre le gouvernement et les principales associations de la société civile burundaise en quête de justice, et soupçonnées par le pouvoir de faire le jeu de l'opposition, y compris avec le concours de certaines radios privées.

Le processus de réflexion pour la mise en place des mécanismes de justice post conflit marque des avancées limitées.



Spectacle théâtral: « Simba Imanga » par Philippe Laurent

En 2009, le comité tripartite de pilotage composé par des représentants de l'Etat, de la société civile burundaise et des Nations Unies a conduit les consultations nationales sur les modalités de mise en place des mécanismes de justice post conflit, soit la Commission Vérité et Réconciliation et le Tribunal Pénal Spécial pour le Burundi. Ces consultations prendront fin au cours du premier trimestre 2010 et le rapport, après transmission au Président de la République et au Représentant du Secrétaire Général des Nations Unies au Burundi, sera rendu public.

La question de la justice post conflit devrait revenir à l'avant plan de l'actualité politique avec la fin du processus électoral fin 2010. Les relations avec les principales organisations de la société civile constituent également un défi dans cette période de restauration de la démocratie. La société civile com-

mence à affirmer son existence au Burundi, mais elle est encore fragile et dépendante de l'aide extérieure. Sa structuration est hétérogène et sa représentativité est faible.

Les grandes associations urbaines à vocation nationale comme la Ligue burundaise des droits de l'homme « Iteka », le Forum pour le Renforcement de la Société Civile (FORSC), l'Association Burundaise des Consommateurs (ABUCO), l'Observatoire de l'Action Gouvernementale (OAG), l'Observatoire de la Lutte contre la Corruption et les Malversations Economiques (OLUCOME), l'Association pour la Protection des Droits Humains et des personnes détenues (APRODH), s'expriment souvent sur des questions d'intérêt public à travers les médias, mais leurs déclarations suscitent fréquemment la méfiance et la crispation du gouvernement. Par ailleurs, des associations à implantation communautaire militent pour la cohésion sociale et la promotion de la femme dans la société burundaise. Les associations féminines et les associations de jeunes sont organisées en collectifs comme le Collectif des Associations et ONG Féminines du Burundi (CAFOB) ou le Collectif pour la promotion de la jeunesse (CPAJ) pour fédérer leurs actions.

De puissantes fédérations syndicales recourent souvent aux menaces de grève pour défendre les conditions de vie du salariat soumis à la précarité économique, notamment dans le secteur de l'éducation nationale et de la santé. La société civile burundaise comprend également un grand nombre d'associations à caractère philanthropique et religieux, affiliées aux églises chrétiennes et aux organisations islamiques. Il y a enfin les groupements d'intérêts économiques constitués sur une base communautaire locale ou régionale, divers clubs sportifs, amicales, associations de natifs ou d'anciens élèves et autres associations d'entraide.

C'est dans la structuration progressive de la société civile que la population burundaise peut espérer trouver des représentants et des interlocuteurs pour l'aider à s'organiser dans son dialogue avec les pouvoirs publics sur la prise en compte de ses aspirations légitimes au développement, à la justice et à la démocratie.

Les interventions de RCN Justice & Démocratie

Au Burundi, en 2009, dans le contexte de la consolidation de la paix, RCN Justice & Démocratie a initié le programme triennal « *Pour une justice rassurante* », afin de soutenir à la fois l'institution judiciaire, la société civile et la population face aux besoins de reconstruction individuelle, collective et institutionnelle et ce, dans le but de rebâtir la paix sociale et d'agir contre l'impunité pour la restauration de l'Etat de droit. Ce programme, composé de deux volets, a pour objectif spécifique de créer un climat de confiance envers la justice pénale et de renforcer ses capacités, et ainsi favoriser l'implication de la population dans la transformation du conflit.

Le premier volet d'actions, « Chaîne pénale et sécurité » contribue à la lutte contre l'impunité et se doit de renforcer les capacités institutionnelles afin de rétablir le fonctionnement de la chaine pénale et l'amener à intervenir sur l'ensemble de la criminalité et la violation des droits humains.

Le second volet d'actions, « *Transformation du conflit* » permet quant à lui, d'informer la population sur la justice pénale afin de renforcer sa confiance et son implication dans la justice et ainsi de créer les conditions nécessaires à la mise en œuvre des mécanismes de justice post-conflit.

Au cours de l'année 2009, RCN Justice & Démocratie a contribué à:

1. Améliorer les compétences et capacités des acteurs de la justice pénale

travers le volet « Chaîne pénale et sécurité » de son programme triennal « Pour une justice rassurante », RCN Justice & Démocratie vise à améliorer les compétences et les capacités des acteurs de la justice pénale et à en informer la population afin de permettre une meilleure collaboration avec les acteurs de la justice pénale et de la sécurité. Pour permettre une meilleure application de la procédure pénale et ainsi de renforcer la protection des droits et libertés fondamentales des populations, RCN Justice & Démocratie a engagé la préparation d'une série d'activités spécifiques à l'appui de la « Chaîne pénale » dans les provinces de Gitega, Ruyigi et Bururi. Ainsi 19 formateurs ont été formés pour animer les diverses formations, planifiées en faveur des OPJ, des OMP et des agents de l'ordre judiciaire.

Afin de favoriser la collaboration entre OPJ, OMP et juges et d'harmoniser leurs pratiques, une rencontre avec 33 participants a été organisée avec le Parquet Général. Des équipements, des produits consommables et des livres ont été également commandés pour accompagner par un appui logistique et documentaire aux parquets, la formation continue des OMP au droit pénal et au rôle du ministère public. Une causerie judiciaire a été organisée avec 50 participants sur le thème « De la prise en compte de la dimension « droits de l'homme » dans la chaîne pénale ».



Concertation de Bugendana (Gitega) : Travaux de groupe

Les chiffres

1 mission exploratoire sur la justice de proximité dans 4 communes : Rutegama, Nyabihanga, Bugendana et Butaganzwa.

Réalisation de 6 ateliers de concertation et 4 ateliers de suivi.

Distribution de 2 outils de vulgarisation (2.000 fascicules chacun).

Un nouvel outil de vulgarisation sur la procédure pénale simplifiée, édité et reproduit à 4000 exemplaires.

39.483 spectateurs ont assisté aux 15 représentations de la pièce « Burundi, Simba Imanga » et à la projection vidéo qui se sont tenues à Bujumbura, Muyinga, Cankuzo et Ruyigi.

Participation de 893 personnes (283 femmes et 610 hommes) aux 38 groupes de paroles organisés après les représentations.

1 formation de 10 animateurs.

Quinze animations communales ont réuni 297 personnes (44% de femmes) dans les communes de Kayokwe, Bukeye, Bugendana, Bugendana, Butaganzwa et Butezi.

Une évaluation d'impact engagée.

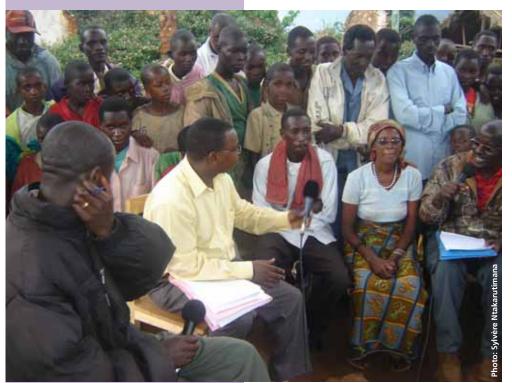
Reproduction de 300 CD de documentaires radio sur l'histoire de la justice.

La recherche sur la « Problématique de l'exécution des jugements et distorsions entre dispositions légales, pratiques sociales, coutumes et réalités locales du Burundi » s'est poursuivie sur terrain jusqu'en mars 2009. Le rapport intitulé « Burundi : la justice en milieu rural » a été publié (500 exemplaires) en décembre avec des statistiques sur le fonctionnement des tribunaux de proximité dans 51 Tribunaux de résidence du Burundi, afin de compléter les résultats révélateurs déjà obtenus en 2007.

Enfin, une étude sur le fonctionnement de la chaîne pénale a été initiée en décembre 2009. L'étude consiste à dresser un état des lieux du fonctionnement de la chaîne pénale et à évaluer la perception de celle-ci par la population. Elle sera réalisée sur l'ensemble du territoire à partir d'un échantillon représentatif des juridictions et services de sécurité impliqués dans la procédure pénale.

2. Une meilleure collaboration entre la population informée et les acteurs de la justice pénale et de la sécurité

A travers le volet « *Transformation du conflit* », RCN Justice & Démocratie a entrepris de renforcer la confiance de la population dans la justice et de créer les conditions nécessaires à la mise en œuvre des mécanismes de justice postconflit. Des activités de vulgarisation et de diffusion de la loi en matière pénale ont été réalisées à destination de la population. Un fascicule de vulgarisation sur la procédure pénale simplifiée a été créé et diffusé (4000 exemplaires) en collaboration avec des associations partenaires.



Emission radio en public pour l'éducation civique et électorale à Gishubi (province de Gitega)

Des émissions radios de vulgarisation du droit pénal sont produites en collaboration avec la radio Isanganiro et diffusées toutes les semaines sur l'ensemble du territoire, permettant à la population de connaître ses droits et obligations (24 émissions réalisées).

Un appui au Conseil National de la Communication (CNC) a permis de rédiger et de soumettre un avant-projet de loi portant sur le statut des journalistes et des techniciens de la communication qui fut amendé et adopté dans un atelier de consensus réunissant l'ensemble des parties concernées (70 participants représentants des médias et du gouvernement). Le métier de journaliste sera ainsi légalement reconnu au Burundi.

Des concertations communales (6 ateliers, 120 participants) ont été organisées entre des acteurs de la justice et de la

sécurité et des représentants de la société civile au niveau communal dans les provinces de Mwaro, Gitega, Ruyigi, pour échanger sur la répartition de leurs compétences et développer des liens de collaboration en vue d'un meilleur service rendu aux populations.

Des changements de comportement pour une meilleure collaboration et un meilleur respect de la loi commencent à s'observer.

3. Une meilleure connaissance du conflit burundais et de ses voies de transformation par la population et ses représentants

Des représentations théâtrales suivies de groupes de parole ont été organisées dans tout le pays, permettant d'initier un dialogue constructif entre les élites politiques sur les thématiques liées à la justice post-conflit et au « traitement du passé ». 39.483 spectateurs ont assisté aux représentations de la pièce « Burundi, Simba Imanga » et à la projection vidéo, qui se sont tenues à Bujum-

bura, Muyinga, Cankuzo et Ruyigi. 893 personnes (283 femmes et 610 hommes) ont participé aux 38 groupes de paroles organisés après les représentations.

Quinze animations communales ont également réuni 297 personnes (44% de femmes) dans les communes de Kayokwe, Bukeye, Bugendana, Bugendana, Butaganzwa et Butezi.

Les animateurs communaux ont reçu du matériel de projection vidéo et différents supports d'animations produits par RCN au Burundi (livre de contes, publication « paroles de Burundais sur la justice d'après guerre », vidéo de la pièce « Burundi, Simba Imanga » ; émissions radio sur l'histoire de la justice, etc.).



Concertation communale entre acteurs de la justice, de sécurité et les représentants de la société civile à Butezi (Ruyigi) : Simulation d'un procès pénal.

RCN Justice & Démocra-

tie a maintenu son soutien particulier à la mise en place du processus de justice transitionnelle en s'impliquant pour la réussite des Consultations populaires qui ont démarré en juillet 2009. La pièce de théâtre produite en 2007 sur le thème de la justice et du conflit burundais a été valorisée à l'échelle nationale et à travers des animations communales pour favoriser le déclenchement du dialogue et l'implication de la population dans la mise en place des mécanismes d'une justice post-conflit.

L'inscription de nos activités dans les mécanismes de coordination mis en place par le ministère de la Justice et le ministère de la Sécurité Publique avec le soutien des bailleurs bilatéraux et multilatéraux témoigne sans nul doute d'une collaboration avec les partenaires institutionnels satisfaisante.

Afin de créer les conditions et un climat favorables à l'émergence d'un débat démocratique et à la tenue d'élections libres, transparentes et apaisées au Burundi, RCN Justice & Démocratie a mis en œuvre un projet de « renforcement du contrôle démocratique sur les élections de 2010 au Burundi » avec des activités de formation des acteurs des élections et de sensibilisation des électeurs sur financement de l'Ambassade de la République Fédérale d'Allemagne au Burundi.

Programme

« Appui à la transition vers un État de droit, à la justice de proximité et à la pacification sociale »

Moyens financiers

861.780,57 € (Kinshasa/Bas-Congo), 779.503,31 € (Bunia).

Partenaires financiers

Belgique,

Coopération Technique Belge (CTB), Union européenne,

Fonds des Nations Unies pour la Démocratie (FNUD),

Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD),

Direction générale de la coopération au développement (DGCD),

Japan International Cooperation Agency
(JICA).

Personnel mobilisé

14 employés nationaux et 3 expatriés

Population ciblée

Kinshasa/Bas-Congo

L'Ecole de formation et de recyclage du personnel judiciaire (EFRPJ).

L'Inspections provinciale de la Police de Kinshasa (IPKin).

Les professionnels de la justice et acteurs judiciaires de Kinshasa et du Bas-Congo¹.

Les membres actifs de la société civile congolaise, à titre individuel ou Associatif.

Itur

Les services des affaires foncières de l'Ituri (conservation des titres fonciers, cadastre, service de l'urbanisme).

La Commission Foncière de l'Ituri.

La société civile.

Les autorités politiques, administratives, et judiciaires.

Les bénéficiaires finaux sont les justiciables et, à moyen/long terme, la population en général.

République démocratique

du Congo

Population: 66 020 365 millions

(BM / 2009)

Superficie: 2.345.409 km²

Capitale: Kinshasa

PIB/hab.: 163\$ (BM / 2009) IDH: 0.239 (PNUD / 2010)



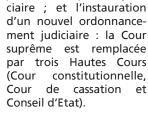
Contexte

près plus de 30 années de dictature (1965-1995) et une décennie de guerre et de transition (1996-2006) qui ont fait des millions de morts et de déplacés, la République démocratique du Congo (RDC) entame une nouvelle ère de son histoire.

Le relatif succès du processus électoral de 2006 (élections présidentielles, législatives et provinciales), sous la surveillance de la communauté internationale, a permis la désignation de nouveaux responsables politiques. Suite à cela, le secteur de la justice a fait l'objet de préoccupations particulières pour la reconstruction de la RDC en tant que pilier essentiel de la bonne gouvernance.

La nouvelle Constitution, promulguée le 18 février 2006, qui instaure la IIIe République, représente une avancée notable dans la construction de l'Etat de droit et particulièrement dans le domaine de la justice.

Les avancées constitutionnelles importantes pour la justice s'articulent autour de trois pôles : la consécration d'un corpus des droits de l'homme ; la consécration des principes de la séparation des pouvoirs et de l'indépendance du pouvoir judi-





Bâtiment des affaires foncières à Bunia



Campagne camp Nkokolo

¹ Plus particulièrement les magistrats du siège et du parquet, les greffiers, les secrétaires de parquets, et les officiers de police judiciaire de la police nationale.

Parallèlement aux avancées constitutionnelles, une réforme de la justice a été initiée par le ministre de la Justice avec l'appui des partenaires internationaux. Pour réaliser la mise en œuvre de la réforme, un Comité mixte de Justice (CMJ) a été mis sur pied à partir de 2005.

Le CMJ a servi de point de contact pour l'élaboration d'un Plan d'actions pour la réforme de la justice (PARJ - 2007). Le PARJ a ensuite été décliné en 43 fiches projets (2008). Le PARJ et les fiches-projets constituent le cadre opérationnel pour la réforme, à travers lequel l'ensemble des acteurs doit s'inscrire dans la perspective d'une action coordonnée et efficace. Par ailleurs, le nouveau ministre de la Justice, arrivé en novembre 2008, a souhaité mettre l'accent sur certains aspects prioritaires de la réforme pour l'année 2009.

Comme de nombreux services de l'Etat en RDC, la justice est malade. Son état est

alarmant et se caractérise notamment par le délabrement des infrastructures, l'absence totale de moyens de fonctionnement, le sous-effectif du personnel judiciaire, le niveau médiocre de formation de ce personnel, des salaires peu attractifs, la corruption qui en découle, le trafic d'influence,... autant de maux qui en paralysent son fonctionnement et autant de défis qui doivent être rencontrés par la réforme de la Justice.

Le mouvement de réforme de la justice constitue un élément encourageant vers l'institution d'un Etat de droit en RDC. Les défis à relever dans le cadre de la réforme sont toutefois nombreux et complexes. RCN relève notamment l'importance de construire un système de justice qui corresponde aux attentes et aux besoins de la population.

Dans cette perspective, il est à craindre que la réforme se focalise davantage sur le haut de la pyramide judiciaire (Cour de cassation, Cour constitutionnelle, Conseil d'Etat) et soit calquée sur un modèle de l'Etat de droit d'inspiration occidentale, ce qui ne sera pas de nature à rapprocher la justice du justiciable.

Il est pourtant nécessaire que la réforme fasse l'objet d'une appropriation par les acteurs de justice à la base, sous peine de mettre en place un système non-viable.

Les interventions de RCN Justice & Démocratie

En 2009, RCN Justice & Démocratie entame un programme triennal qui poursuit l'objectif d'une justice de proximité de meilleure qualité au service des justiciables. Ce programme vise à renforcer les capacités et le sens des responsabilités des professionnels de justice et des agents administratifs, les connaissances juridiques au sein de la société civile et le dialogue entre les deux dans des zones géographiques ciblées (Kinshasa, Bas-Congo) et ce, afin de contribuer à restaurer la confiance des justiciables en la justice. RCN a également travaillé sur la thématique du droit foncier à l'est du pays, en Ituri.

1. Au cours de l'année 2009, RCN Justice & Démocratie a cherché à travers ses actions à renforcer les capacités et le sens des responsabilités des professionnels de justice. Pour ce faire, RCN a appuyé au niveau national la consolidation de l'Ecole de Formation et de Recyclage du Personnel Judiciaire (EFRPJ).



Bunia

Les chiffres

Projet Bas-Congo

Participation de 60 personnes dont 15 femmes à 2 ateliers rencontres organisés à Luozi et à Mbanza-Ngungu entre des OPJ et des représentants de la société civile.

Projet Kinshasa

32 responsables (commandants) des commissariats de Kinshasa et 8 agents de brigades spécialisées (dont 1 femme) ont participé à un recyclage.

Formation permanente dans 30 sites de formation.

29 formateurs de la formation permanente ont pu bénéficier d'une formation sur la nouvelle loi portant sur la protection de l'enfant.

Distribution de 750 exemplaires de deux modules aux participants de la formation permanente.

Participation de 56 OMP militaires et OPJ et 40 magistrats civils et militaires à des ateliers mixtes.

- 9 supérieurs hiérarchiques des magistrats civils et militaires et de la PNC ont assisté à un atelier de suivi des recommandations.
- 4 rencontres organisées entre les procureurs de la République et les OPJ de leur ressort pour environ 400 participants.
- 3 cérémonies de prestations de serment organisées dans 3 ressorts des Cours d'appel de Kinshasa permettant la régularisation de 836 OPJ.



Projet national

Réunion de 27 représentants de différentes institutions (ministère de la Justice, CMJ, CSM, autorités judiciaires, bailleurs de fonds, etc.) pour élaborer une politique nationale de l'EFRPJ pour la constitution d'une équipe de travail (à la demande du ministre de la Justice).

6 formateurs suivis dans le cadre de l'amélioration des FP (Formations permanente).

2 mois d'appui technique fourni à l'organisation interne de l'EFRPJ via des consultants.

17 agents de l'EFRPJ formés en droit administratif et au management (session de 5 jours).

Formation en management de 5 membres du ministère au Centre Hetta Institute for International Development (New York) afin d'aider les services concernés à capitaliser les acquis de cette formation.

2 ouvrages sur la coutume Kongo (« Proverbes juridiques Kongo » et « jurisprudence kongo ») relus, mis en page et imprimés respectivement à 3000 et 1500 exemplaires.

10 articles de doctrine sélectionnés par RCN pour sa revue « *Paroles de justice* » imprimé à 1500 exemplaires.

30 partenaires de la société civile ont pu être formé à travers un atelier à la mesure de l'impact. A Kinshasa, RCN Justice & Démocratie a mis en place, en collaboration avec l'Inspection provinciale de la police de Kinshasa, un système de formation permanente des OPJ, afin d'améliorer les services qu'ils rendent à la population. Bien qu'ayant une position centrale au niveau local, les OPJ sont en effet fréquemment sources de problèmes. Le suivi et le contrôle du travail des OPJ, ainsi que la collaboration avec les officiers du ministère public, ont été renforcés en travaillant également avec les autorités hiérarchiques des OPJ, les commandants.

Au Bas-Congo, RCN a particulièrement travaillé avec les autorités coutumières en vue d'améliorer le fonctionnement des institutions judiciaires de base, de recréer du lien entre la justice et le citoyen et d'articuler au mieux le droit écrit et le droit coutumier.

Une étude approfondie sur le fonctionnement de la justice de proximité fut

également réalisée en 2009 pour ensuite servir de base à l'élaboration d'un projet d'« *Appui à la justice de proximité au Bas-Congo* » de trois ans qui a débuté en fin d'année 2009.

Au **Bas-Congo** toujours, RCN a formé, au moyen de sessions de formations permanente, des magistrats, du personnel judiciaire, des agents administratifs, des chefs coutumiers et des représentants de la société civile, au droit foncier et au droit de la famille. Des ateliers de mise en réseau rassemblant les professionnels de la justice provenant d'institutions diverses et interdépendantes, ont été également organisés avec succès.

Ce système d'atelier mixte précédant les ateliers de suivi et de capitalisation avec les autorités hiérarchiques permet de remonter la chaine des responsabilités et d'aboutir à des changements de politiques adaptés aux besoins des acteurs de justice.

Ces ateliers démontrent donc un réel intérêt en ce qu'ils ont été suivis de recommandations et d'actions concrètes. Par ailleurs, RCN Justice & Démocratie a également soutenu la publication d'ouvrages juridiques sur la coutume Kongo, « *Proverbes juridiques Kongo* » et « *Jurisprudence kongo* », permettant aux professionnels de mieux connaître le droit coutumier propre au Bas-Congo.

2. Pour faciliter la participation de la société civile et de la population à la mise en place d'une justice de proximité de qualité, RCN Justice & Démocratie a développé différentes activités.

Au niveau **national**, RCN a publié un numéro de sa revue « *Paroles de Justice* », avec pour thème la justice de proximité.

Cette publication offre aux professionnels congolais un précieux espace d'échanges et de réflexion dans un contexte où la doctrine est difficile d'accès.

A **Kinshasa** ensuite, RCN a organisé des campagnes de sensibilisation et de vulgarisation auprès de la population sur diverses thématiques telles que la détention arbitraire et les violences sexuelles.

RCN a également formé des membres de la société civile afin d'améliorer leurs connaissances juridiques de base et de favoriser le développement de réseaux d'ONG locales. En outre RCN a appuyé des initiatives communes d'associations locales pour vulgariser et diffuser la loi sur les violences sexuelles et pour informer des enfants sur leurs droits élémentaires.

Au **Bas-Congo**, RCN a permis à la population locale de bénéficier de campagnes de sensibilisation et de vulgarisation sur les thèmes du droit de la famille, du droit foncier et sur les violences sexuelles.

3. Afin de favoriser le rapprochement entre les professionnels de justice, la société civile et la population, RCN a organisé à Kinshasa des journées portes ouvertes dans les commissariats de police et les tribunaux.

Ces actions ont été complétées par des rencontres entre des professionnels de la justice et des membres de la société civile afin de faciliter le dialogue entre ces derniers, les autorités administratives et coutumières et la population. Ces actions permettent d'aboutir à des propositions d'actions réalisables localement et élaborées conjointement par les différents acteurs.

De telles rencontres se sont également tenues avec succès au **Bas-Congo**. Des journées portes ouvertes dans les tribunaux de paix y ont aussi été organisées, permettant à la population de mieux comprendre le fonctionnement de l'appareil judicaire et d'adapter de ce fait leurs attentes. La communication entre la population et le personnel a ainsi pu être renforcée.

4. Dans le district de l'Ituri, en Province Orientale, RCN a poursuivi son projet d'appui à la gestion et à la prévention des conflits fonciers.

Dans cette optique, l'équipe de RCN Justice & Démocratie s'est essentiellement attachée à appuyer la Commission foncière de l'Ituri dont le mandat consiste d'une part, à vulgariser la loi foncière auprès de la population et d'autre part, à mener des missions de terrain pour résoudre des conflits fonciers.

Pour faciliter les activités de la Commission, RCN lui a fourni un soutien au fonctionnement et à la tenue de sa permanence. RCN a étroitement accompagné la Commission, par des conseils opérationnels et la mise à disposition de ses experts pour diverses missions de la Commission.

Une équipe d'experts de RCN Justice & Démocratie avait d'ail-

leurs réalisé au préalable une étude sur les pratiques foncières dans cette même province. RCN joue également un rôle important lors des missions de terrain des agents du cadastre qui visent à enregistrer les parcelles des particuliers, vidant ainsi certains contentieux de voisinage.

Enfin, RCN Justice & Démocratie a programmé en décembre 2009, un atelier de mise en réseau entre chefs qui a réuni des personnes ressources de la société civile, des institutionnels et des chefs coutumiers.

72500 dépliants et 500 BD imprimés et diffusés.

30 membres (dont 13 femmes) de la société civile formés aux notions élémentaires de droit.

650 personnes touchées lors de journées portes ouvertes dans les tribunaux de paix.

Projet Ituri

Des missions de sensibilisation et de médiation réalisées par la CFI.

Atelier de mise en réseau auquel ont participé 42 personnes comprenant 15 personnes ressources de la société civile, 15 institutionnels (dont 6 agents administratifs et 3 judiciaires) et 12 chefs coutumiers.



Mission de médiation en Ituri

Programme

« Pour une justice de proximité »

Moyens financiers

615.478€

Partenaires financiers

Belaiaue

Direction générale de la coopération au développement (DGCD),

United States Agency for International Development (USAID),

Union européenne,

Suisse.

International Developement Law Organistaion,

Danish Institute for Human Rights (DIHR)-Legal Aid Forum (LAF).

Personnel mobilisé

13 employés nationaux et 2 expatriés

Population ciblée

Les Cours et tribunaux (notamment l'Inspectorat au niveau de la Cour Suprême).

L'Organe National de Poursuite Judiciaire (notamment l'Inspectorat au niveau du Parquet Général).

Les comités de conciliateurs (abunzi).

Les autorités locales (notamment des villages et cellules).

Les institutions coutumières (notamment des *inyangamugayo* non-*gacaca*).

Le National Land Center (l'agence du Ministère de l'Environnement et des Terres chargé de la mise en œuvre de la réforme foncière).

oto: archives RCN

Rwanda

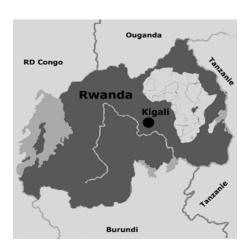
Population: 9 997 614 millions

(BM / 2009)

Superficie: 26.340 km²

Capitale: Kigali

PIB/hab.: 506 \$ (BM / 2009) **IDH**: 0,385 (PNUD / 2010)



Contexte

e génocide de 1994, qui a conduit aux massacres de 800.000 Rwandais, Tutsi et Hutu modérés, à un nombre considérable de victimes de viols et de pillages, reste l'évènement autour duquel l'histoire du Rwanda moderne s'écrit. Les traumatismes individuels et collectifs qu'il a générés restent prégnants dans toutes les strates de la société rwandaise. Dans le classement du Produit National Brut par habitant, en 2009, le Rwanda figure à la 213^{ème} place sur 224.

Le nombre de dossiers à traiter à la fin 1990 reste phénoménal malgré la loi organique du 30 août 2006 sur l'organisation des poursuites des infractions constitutives du crime de génocide ou de crimes contre l'humanité commises à partir du 1er octobre 1990.

Face à l'impasse de la solution judiciaire, la solution des juridictions *Gacaca*, est légitimée par son inspiration de la tradition rwandaise de gestion collective des conflits. Elle permet de renvoyer devant des juridictions populaires le plus grand nombre de prévenus et d'envisager le règlement du contentieux dans des délais plus courts.

Depuis 2007, les enjeux de reconstruction de l'Etat de droit et de renforcement de la paix et des pratiques démocratiques font face à de nouvelles réalités : l'extinction du contentieux du génocide en 2009, même s'il reste l'objet de stigmatisations des relations entre le Rwanda et la communauté internationale ; le système judiciaire est instauré mais fragile à sa base en raison notamment de l'accumulation d'arriérés dans diverses juridictions ; il existe une ambiguïté dans l'articulation entre justice classique et justice traditionnelle ; la coopération bila-

térale l'emporte progressivement sur l'aide indirecte ; des élections présidentielles se tiendront en 2010 ; enfin, les tensions entre le Rwanda et la République démocratique du Congo continuent de menacer la stabilité régionale.

En 2009, le président rwandais Paul Kagame et son homologue de la République démocratique du Congo (RDC) Joseph Kabila ont décidé, à l'issue de leur première rencontre à Goma (est de la RDC), de reprendre leurs relations diplomatiques, rompues en 1998.

Le cadre offert présente un certain nombre d'obstacles au dialogue entre la société civile et les institutions, dialogue pourtant nécessaire à la reconstruction sociale. Dans un contexte de refonte du système économique et social, la distance que ces restrictions génèrent entre les institutions et la population risque de provoquer des effets contraires à l'unité nationale.

Concernant le contexte dans lequel nos activités s'inscrivent, ce qui s'avère pertinent pour le programme, se limite à :

L'assistance institutionnelle

S'agissant de l'assistance aux procureurs et tribunaux, deux questions retiennent particulièrement notre attention. Ce sont les problèmes des arriérés et de l'opérationnalisation du SWAP. Durant les dix dernières années, le système judiciaire rwandais a vu émerger un grand nombre d'arriérés, tant au niveau des tribunaux que des procureurs. Ce problème est dû en partie à la réforme du système judiciaire et à la réorganisation qui ont eu lieu en 2004 et 2006.

Cependant, le fait que les arriérés comprennent des affaires encore plus anciennes indique un problème de capacité et d'organisation plus général. L'existence des arriérés signifie que les victimes et les défendeurs ont à attendre longtemps, souvent des années, avant que leur affaire ne soit traitée. Très peu de preuves subsistent alors, et relativement peu de cas mènent à une condamnation.

Cette situation amoindrit la confiance que la population a en la justice et la sécurité. C'est pourquoi l'élimination des arriérés est un des objectifs du département *Justice, Reconciliation, Law and order* (JRLO) (Objectif n°3). Le projet de réduction des arriérés mis en œuvre par RCN en 2009 contribue directement à l'accomplissement de cet objectif.



Le Ministère de la Justice.

La fédération d'agri-éleveurs Imbaraga.

Le syndicat d'agriculteurs Ingabo et l'association Haguruka, comme membres de la société civile nationale.

La population rurale et les justiciables.



L'équipe au travail

Les chiffres

Traitement de **7.511 cas d'arriérés** au niveau <u>d</u>es Parquets de Grande Instance¹.

Traitement de 5.452 cas d'arriérés au niveau des Tribunaux de Grande Instance.

Information de 857 accusés et 612 plaignants de l'état de leur dossier .

2.085 convocations délivrées à autant de justiciables dans cinq districts.

Des données, concernant 602 dossiers pénaux de 5 différentes juridictions (PGI et TGI) ,collectées afin de pouvoir mesurer la durée moyenne du processus pénal.

102 dossiers arriérés ont fait l'objet d'un suivi et une analyse des résultats a débuté, afin d'évaluer la qualité du travail des juges et des procureurs dans la résorption des arriérés.

Formation de 318 vulgarisateurs (dont 97 femmes), y compris des *abunzi* et agronomes.

¹ Parmi ces cas, 1.750 ont été transmis aux Tribunaux de Grande Instance (TGI) et 5.761 ont été classés sans suite.



Le SWAP (groupe sectoriel Justice et Réconciliation piloté par les autorités rwandaises et auquel participent divers bailleurs tels que la Belgique, les Pays-Bas, l'Union européenne, etc.)

Après plus d'une année de préparation, le département JRLO est devenu opérationnel en 2009.

Cette année a vu l'adoption du Protocole d'accord final entre le Gouvernement du Rwanda et ses partenaires de Développement, puis l'élection des représentants de la société civile dans le secteur de la justice, dont RCN faisait partie.

En comparaison avec les SWAP justice dans les pays voisins, le système rwandais apparaît comme offrant une place importante aux ONG afin de participer aux débats et influencer la politique.

Toutefois, l'émergence de l'appui budgétaire direct dans ce secteur nous laisse moins de marges de manœuvre pour les prochaines années dans certains aspects de notre travail, comme l'assistance aux procureurs et aux tribunaux.

Des remarques concernant le SWAP doivent enfin être faites ici : notre expérience dans le secteur JRLO a montré que la participation de la société civile est très faible. C'est une des raisons de notre coopération avec *Haguruka* pour le travail sur le système des *abunzi*, qui vise à soutenir leur contrôle et leurs capacités de lobbying.

Par ailleurs, le système est toujours en construction et en 2009, RCN a participé à plusieurs groupes de travail préparatoire dans ce domaine.

Le processus Abunzi

Les abunzi sont un mécanisme de résolution des conflits ancré dans la communauté. Un comité d'abunzi est présent dans chaque cellule du pays (la cellule est en général composée de 5 ou 10 villages) et est composé de 12 membres élus. Leur rôle est d'intervenir comme médiateurs dans les conflits avant qu'ils ne soient portés devant le tribunal.

Si les parties ne peuvent être réconciliées, le comité doit prendre une décision sur ce cas comme s'il s'agissait d'un tribunal. Il doit examiner les faits et appliquer les lois appropriées. Pour la population rurale (qui correspond à 80% de la population), les *abunzi* sont de loin le mécanisme de résolution des conflits le plus important et le plus accessible.

Peu de gens ont les ressources nécessaires pour faire porter leur affaire devant un tribunal.

Sans surprise, cependant, nos recherches montrent que la qualité du travail rendu par les *abunzi* laisse souvent à désirer. Ils ne connaissent pas l'ensemble des lois applicables et manquent de savoir-faire sur les techniques de médiation; ils ignorent souvent le droit procédural et finalement, ont souvent des difficultés à expliquer les raisons de leur décision à la partie déboutée.

Ceci laisse un nombre considérable de requérants insatisfaits des décisions adoptées par les *abunzi*. Aboutir à un haut niveau de satisfaction de la population par rapport à ce travail des *abunzi* est un objectif identifié par le JRLO (objectif n°2).

En 2009, nous nous sommes engagés dans trois activités visant cet objectif. Dans un premier temps, nous avons débuté un projet pilote basé sur nos recherches et qui tend à évaluer l'efficacité des diverses manières de former les abunzi.

En outre, nous avons mis en place le projet de monitoring des *abunzi*, dont l'objectif est de rassembler des données sur le fonctionnement des *abunzi* qui pourraient être utilisées par le gouvernement et ses partenaires du développement, pour la mise en œuvre de politiques et la planification de l'assistance technique à leur apporter.

Enfin, par notre projet de vulgarisation, nous avons formé les représentants d'un certain nombre de comités d'abunzi sur la loi foncière et d'autres lois relatives à la terre.

Diffusion et vulgarisation de la loi foncière

La loi foncière de 2005 est une loi ambitieuse qui modifie en profondeur les modes de gestion de la terre au Rwanda. La loi confère des droits d'accès égaux aux femmes et aux hommes, place la propriété des terres les plus fertiles et facilement cultivables sous le contrôle exclusif de l'Etat, prévoit l'enregistrement de la propriété foncière et organise l'utilisation de la terre.

La loi foncière et la politique foncière mises en place pourraient contribuer de façon significative à la réduction de la pauvreté.

Cependant, les expériences de réforme foncière semblables partout en Afrique et dans les pays en développement montrent que les résultats sont rarement totalement positifs.

En particulier, les groupes vulnérables (et notamment les femmes dans les régions rurales) ont davantage de chances d'être perdants que de profiter de cette réforme.

Et plus généralement, une compréhension approfondie des changements dans l'accession et la gestion de la terre est très importante pour que la population rurale profite de ce nouveau régime et l'utilise comme moyen de se sortir de la pauvreté. C'est le raisonnement principal de notre projet de vulgarisation de la loi foncière.

Renforcement des capacités de 15 agents de suivi des *abunzi* de Haguruka et RCN.

Plus de 800 personnes interviewées par des agents Haguruka et RCN dans les 10 districts du pays concernant leurs perceptions de l'accès aux comités d'abunzi et de la qualité de leur travail.

Une enquête concernant l'exécution des jugements par des huissiers non-professionnels a été menée auprès de 104 justiciables impliques dans 82 affaires et 25 huissiers non-professionnels dans 5 districts du pays.



Tribunal de grande instance de Musanze



Les bureaux de RCN

Les interventions de RCN Justice & Démocratie

Au Rwanda, en 2009, afin de rapprocher la justice de la population en favorisant la convergence des institutions judiciaires et de la société civile, RCN Justice & Démocratie poursuit son programme « Pour une justice de proximité ».

Les activités principales de 2009 sont les suivantes :

1. Afin d'accélérer le cours de la justice et d'améliorer sa qualité, RCN Justice & Démocratie a cherché à appuyer au niveau technique et logistique a l'Organe National de Poursuite Judiciaire (ONPJ) et a renforcé par là, la capacité de traitement des dossiers non traités (8.992 arriérés judiciaires au début du projet, en février 2009).

Cet appui s'est traduit par le soutien à un Groupe Mobile de 20 procureurs, actifs au sein de 11 Parquets de Grande Instance, en charge d'enquêter et de compléter les dossiers d'arriérés. 7.511 cas d'arriérés ont put être traités. Un soutien à l'information des parties fa été également fourni dans 9 Parquets de Grande Instance.

Un appui au niveau technique et logistique a été fourni au jugement des 11.750 dossiers pénaux sur les 18.194 dossiers d'arriérés de droit commun dans le cadre de la phase nationale de jugement des arriérés accumulés avant la réforme judiciaire de 2004.

Ceci a été fait de deux manières. D'abord, un travail de monitoring de la phase nationale de jugement des arriérés judiciaires et de détection des dysfonctionnements a permis à 102 dossiers de faire l'objet d'un suivi.

En outre, l'appui à la présence des Officiers du Ministère Public (en moyenne un groupe de 20 procureurs) dans les audiences pénales, ayant la tâche de formuler les charges à l'encontre de l'accusé et fournir la preuve correspondante, a permis de réduire les arriérés de 5.452 cas.

Dans le cadre de la surveillance du flux des dossiers entrant et sortant (nouveaux dossiers et arriérés confondus), RCN Justice & Démocratie a donné un appui technique à la Cour Suprême en analysant les rapports hebdomadaires des cours et tribunaux et en présentant une étude comparative des règles de procédure permettant de faire appel dans six pays.

Les rapports mensuels au niveau des cours et tribunaux, ainsi que des parquets, ont été collectés afin que RCN Justice & Démocratie puisse en faire l'analyse en 2010 en vue de fournir un appui technique concernant l'évolution des dossiers à l'ONPJ et la Cour Suprême.

Suite à une requête des institutions partenaires concernées, RCN Justice & Démocratie a par ailleurs mené une étude de base pour mesurer la durée moyenne du processus pénal, ceci étant une information essentielle pour pouvoir mesurer les améliorations dans la capacité de traitement.

Finalement, RCN Justice & Démocratie a fourni, à la demande de la Cour Suprême, un appui aux cours et tribunaux pour lancer des assignations et citations. Ce soutien a permis d'accélérer le traitement des dossiers et d'augmenter la qualité des notifications et citations. 2. RCN Justice & Démocratie a également renforcé les capacités opérationnelles des acteurs de la société civile en œuvrant à la promotion de la justice et des droits humains afin de lui permettre de jouer son rôle de relais entre la population et les autorités.

A ces fins, un appui technique et logistique a été apporté aux deux partenaires Imbaraga et Ingabo, pour l'organisation de 6 formations sur la loi foncière. 318 « vulgarisateurs » ont été formés, afin qu'ils assurent la diffusion de ces informations au sein de la population.

Dans le cadre du projet monitoring des *abunzi* mentionné ci-dessus, l'organisation Haguruka a également bénéficié d'un appui de RCN Justice & Démocratie. Une première étude de base a été menée, pour laquelle plus de 800 personnes ont été interviewées dans 10 districts du pays.



Butare

Programme

 Appui au système judiciaire du Sud-Soudan et au système application des lois à travers le renforcement des capacités procureurs et des officiers de police judiciaire » (1er Février 2009 – 31 Juillet 2009);

2) « Renforcement des ressources humaines et des capacités du Ministère de la Justice et des Développements Constitutionnels » (1er Août 2009 – 20 Décembre 2009).

Moyens financiers en 2009

405.876,94€

Partenaires financiers

Belgique, Pays-Bas, Union européenne.

Sud-Soudan

Population: 8.26 millions **Superficie**: 589.745 km²

Capitale: Juba

PIB/hab. (Soudan): 1293\$

(BM / 2009)

IDH (Soudan): 0,379

(PNUD / 2010)



Contexte

In Janvier 2005, l'Accord Global de Paix entre le gouvernement soudanais et le mouvement de libération du peuple soudanais a tourné la page sur plus de vingt ans de guerre. Cet accord comprend la mise en place d'un gouvernement d'union nationale et un gouvernement semi-autonome du Sud-Soudan.

L'Accord prévoyait des élections démocratiques en 2009, après lesquelles un référendum sur l'autodétermination devait se tenir, en 2011.



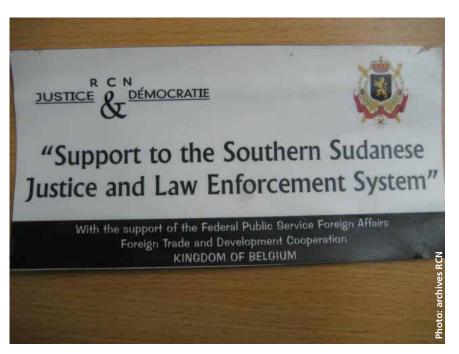
La délimitation des régions frontalières entre le Nord et le Sud a été l'objet de beaucoup d'attention, y compris de la part de la cour internationale d'arbitrage de La Haye.

Cette région est en effet très riche en ressources naturelles et fait l'objet des convoitisess du Nord comme du Sud.

Les élections initialement prévues pour 2009 ont été reportées et finalement fixées à avril 2010.

Suite à la demande du Conseil de Sécurité des Nations unies datant de 2005 de mener une enquête sur la situation au Darfour, le procureur de la Cour Pénale Internationale (CPI) a engagé des investigations pour crimes de génocide, crimes contre l'humanité et crimes de guerre à l'encontre du président en exercice M. Omar al-Bashir.

Une des conséquences de la longue guerre civile est le manque de personnel suffisamment qualifié et doté de l'expérience requise au sein du gouvernement du Sud-Soudan. Cet aspect est particulièrement symptomatique au sein des instances judiciaires.



En effet, la plupart des fonctionnaires du Ministère de la Justice et des magistrats a reçu une formation académique à Khartoum, en langue arabe. Cependant, aujourd'hui, la nouvelle langue de travail est l'anglais et le système de droit applicable est le common law alors que l'enseignement au Nord est basé sur le système de droit islamique.

En raison du rôle de la consolidation des institutions dans le processus de paix au Sud-Soudan, les besoins de renforcement des capacités du personnel du Ministère de la justice et du Judiciaire revêtent une importance particulière.

Les interventions de RCN Justice & Démocratie

n 2009 au Sud-Soudan, RCN Justice & Démocratie a poursuivi deux programmes. Le premier a été consacré à l' « Appui au système judiciaire du Sud-Soudan et au système d'application des lois à travers le renforcement des capacités procureurs et des officiers de police judiciaire ». Le second programme quant à lui vise à l'« Améliorer les ressources humaines et des capacités du Ministère de la Justice et des Développements Constitutionnels (Ministry of Legal Affairs and Constitutionnal Developments (MoLACD)) ».

1. Les activités de RCN Justice & Démocratie visaient du 1^{er} février 2009 au 31 Juillet 2009 à « appuyer le système judiciaire du Sud-Soudan et le système d'application des lois à travers le renforcement des capacités procureurs et des officiers de police judiciaire ».

RCN a mis en œuvre un vaste programme de formation à l'intention de 60 personnes appartenant au MoLACD, aux services policiers et pénitentiaires et à la section militaire judiciaire de « l'armée populaire de libération du Sud-Soudan ».

RCN a formé aux notions élémentaires de droit 20 procureurs et conseillers juridiques auprès du MoLACD ainsi que 8 conseillers juridiques du Ministère de l'intérieur et de l'armée populaire de libération du Sud-Soudan. La formation a été dispensée en anglais. Cette dernière a duré 3 mois et a traité des sujets suivants : introduction au droit, compétences professionnelles, droit coutumier et constitutionnel, preuve, procédures pénales et civiles.

Personnel mobilisé

2 employés nationaux et 1 expatrié

Population ciblée

Programme 1)

Personnel du service public.

Ministère de la Justice et des Développements Constitutionnels (MoLACD).

Service de police du Sud-Soudan.

Professionnels de la justice et autres acteurs du système judiciaire.

Programme 2)

Bénéficiaires directs:

Direction de la formation et de la recherche du MoLACD.

Personnel du MoLACD, précisément au niveau étatique.

Bénéficiaires indirects:

Les parties prenantes de l'Etat de droit mettant en œuvre des activités de renforcement des capacités avec le MoLACD.

Les organismes donateurs cherchant à soutenir le MoLACD.

Les bénéficaires finaux des services du MoLACD.

Les organismes gouvernementaux qui travaillent avec le MoLACD à la fourniture de services.



Les chiffres

Formation de 60 personnes appartenant au MoLACD, aux services policiers et pénitentiaires et à la section militaire judiciaire de « l'armée populaire de libération du Sud-Soudan ».

12 semaines de formation juridique aux notions élémentaires de droit à destination de 20 procureurs e conseillers juridique auprès du MoLACD ainsi que pour 8 conseillers juridiques du Ministère de l'intérieur et de « l'armée populaire de libération du Sud-Soudan ».

Une formation a également été organisée pour 19 membres du personnel de soutien du MoLACD et pour 8 membres du personnel de soutien juridique des services de polices du Sud-Soudan. La formation a duré un mois et a traité des sujets suivants : panorama du système juridique et des parties prenantes au Sud-Soudan, éthique professionnelle, service clientèle, temps et gestion de fichiers, écriture de rapports et gestion financière.

Des visites d'étude ont été organisées dans des établissements pénitentiaires ou des commissariats de police pour tous les participants aux formations. Les stagiaires ont également eu l'occasion de visiter une autre institution de l'État de droit, « the Central Equatoria Directorate of Public Prosecutions » (« la Direction Centrale Equatoria des Poursuites Pénales »).

En support aux formations, RCN a réalisé et a distribué des manuels de formation juridique relatifs aux principes et procédures de Common law, pertinents au Sud-Soudan.

2. Dans la période allant du 1er août 2009 jusqu'au 20 décembre 2009, RCN a renforcé les ressources humaines et les capacités du MoLACD.

Après une année passée à mettre en œuvre des formations et des initiatives de renforcement des capacités avec le MoLACD, RCN a réalisé une étude d'évaluation dans huit des dix Etats du Sud-Soudan afin de consolider l'information existante et de créer un outil pour le développement et le renforcement des capacités du MoLACD.

Cette information est essentielle au développement continu des capacités des ressources humaines du MoLACD.

A cette fin, RCN a enquêté dans 8 des 10 Etats du Sud-Soudan afin de vérifier le

nombre. l'état de la formation, l'expérience professionnelle et les besoins réels des membres du personnel du MoLACD.

RCN a collecté les données disponibles les plus complètes sur chaque membre du personnel de bureau du Mo-LACD, qu'il ait reçu la formation ou pas.

ANTICE & DEMOCRATE TO

Government of Southern Sudan Lawyers & Legal Support Staff



Visite du siège sur le terrain

Dans le cadre d'une évaluation de la possibilité de décentraliser l'organisation des formations au niveau étatique, RCN a également évalué les capacités logistiques des bureaux étatiques d'administration légale en termes d'infrastructures.

Les constatations ont été, mis à part pour le siège du MoLACD à Juba, des manquements et des insuffisances en termes d'infrastructures et de capacité logistique et matérielle.

RCN enfin, a enquêté auprès du personnel, afin d'évaluer la formation reçue, la nature des activités ainsi que les besoins en matière de développement. Bien que les résultats montrent que deux tiers du personnel du MoLACD a pu bénéficier de formation(s) de la part d'organisations

internationales, le genre, la qualité et l'impact de ces activités doivent encore être établis.



Formation de 27 membres du personnel de soutien juridique du MoLACD et des services de polices du Sud-Soudan.

Distribution de 6 manuels d'initiation aux principes et procédures élémentaires du Common law.



Remise des diplômes aux avocats et au personnel de soutien du gouvernement



Programme

« Formation d'aide juridique au juges tchadien »

Lieu

Bruxelles

Moyens financiers

42.047.14 €

Partenaires financiers

Mission des Nations Unies en République Centrafricaine et au Tchad (MINURCAT), Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).



La délégation tchadienne en formation au barreau de Bruxelles

Les interventions de RCN Justice & Démocratie

En Belgique enfin, RCN a organisé en 2009 une « Formation Théorique Aide Juridique/ Assistance judiciaire » à l'intention de magistrats tchadiens. La formation a duré 1 semaine et a rassemblé 8 participants. Lors de cette formation, plusieurs rencontres protocolaires ont été organisées entre les participants et RCN Justice & Démocratie, le Bâtonnier de l'Ordre, l'équipe du BAJ et le SPF Justice. Les participants ont eu l'occasion de visiter le palais de justice ainsi que divers cours et tribunaux. Ils ont également bénéficié de la présentation du système d'aide juridique tchadien depuis les trois points de vue des participants : MINUR-CAT, avocats et ONG's DH ainsi que de la d'une présentation relative au financement de l'aide juridique dispensée par une personne du SPF Justice.

Programme

« Pour une vision alternative de la justice et de ses acteurs »

Moyens financiers

145.267,30 €

Partenaires financiers

Belgique,

Union européenne,

Direction Générale de la Coopération au développement (DGCD).

Personnel mobilisé

1 salarié et 15 bénévoles.

Population ciblée

Tous les auditeurs belges, diaspora des Grands Lacs incluse.

Belgique



Contexte

a planète est traversée de crises multiples, proches ou lointaines, collectives ou individuelles, étrangères ou familières. La manière dont les médias les relayent entraînent des solidarités ou des empathies individuelles mais génèrent également des réactions de replis : la résignation, le refoulement ou encore, l'illusion.

Ces crises sont à ce point impensables que ce n'est pas un simple exposé qui permet d'en saisir le sens et l'émotion.

Tout ce qui est dit, même si ces dires expriment les réalités du monde, n'est pas toujours « assimilable » ; autrement dit, seule cette fonction de médiateur du média permet que les choses dites, soient alors mieux « embrassées ».

RCN Justice & Démocratie et certains professionnels des médias partagent le même constat : celui de l'uniformisation et du nivellement du contenu et la forme de l'information véhiculée par les principaux médias. Ce constat est croisé avec l'enthousiasme exprimé par ces mêmes professionnels pour une autre voix.

Au printemps 2001 a eu lieu le procès des « *Quatre de Butare* » devant la Cour d'Assises de Bruxelles, premier procès en Belgique basé sur la loi de compétence universelle.

Le premier projet en Belgique est né en réponse aux altercations violentes entre les membres de la diaspora rwandaise en Belgique sur les marches du palais. Dans ces circonstances, le projet « *Dialogue au sein de la diaspora rwandaise*» a été mis en œuvre pour favoriser le rapprochement des communautés divisées au sein de la diaspora.

Dans la même optique et pour toucher un plus large public, RCN Justice & Démocratie a produit divers outils sur les problématiques rencontrées dans les pays d'intervention: Rwanda, Burundi et RDC.

Parmi celles-ci, on peut mentionner la création du site internet www.assisesrwanda2001.be, la publication thématique trimestrielle « Le Bulletin », qui ouvre un espace de réflexions sur la justice et un film « Dits de Justice», qui interroge la réalité d'un droit vécu ailleurs et les difficultés d'intervenir dans des contextes fragilisés.

De 2006 à 2009, RCN Justice & Démocratie a réalisé 12 émissions radio dans le cadre de la série « Si c'est là, c'est ici ».

Ce projet radiophonique s'articule autour de la notion du « revivre ensemble» qui se construit à partir du récit individuel (re)-connecté au récit collectif.

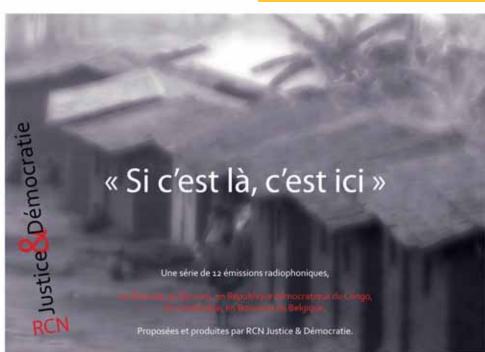
L'objectif est de raconter l'histoire de personnes issues des pays où RCN Justice & Démocratie est engagé, pour susciter chez l'auditeur la conscience de citoyen du monde et son désir d'en être acteur, à partir de sa réalité personnelle.

Une partie de ces dernières a été diffusée en 2008. Une diffusion intégrale a eut lieu au cours de tout l'été 2009. Les émissions ont été diffusées sur les ondes de la Première (RTBF) et des radios associatives.

Par ailleurs, constatant l'importance de créer des espaces de débats au sein de l'espace public belge, RCN Justice & Démocratie s'est donné le défi de construire des outils pédagogiques accompagnant ses productions à destination de quatre publics cibles :

- Les écoles ;
- les ONG et ASBL ;
- les universités et groupes de recherche;
- les diasporas.

Face aux problématiques de l'éducation au développement en Belgique, RCN Justice & Démocratie s'est donc donné les moyens d'effectuer un état des lieux et d'identifier des besoins auxquels l'organisation souhaiterait répondre.







Les interventions de RCN Justice & Démocratie

n 2009 RCN a poursuivi la production des émissions radio et cette année a vu naître la série intégrale « Si c'est là, c'est ici ».

Après la réalisation de six émissions en 2006 et 2007, RCN Justice & Démocratie a poursuivi ce projet et a réalisé cinq nouvelles émissions en 2008.

Les émissions sont bâties sur des rencontres avec des personnes ayant subi, à un moment de leur histoire, une violence judiciaire ou politique.

Une douzième et dernière émission récapitulative « *Vivre, c'est dire* » a été réalisée en 2009, afin de redonner envie à l'auditeur du cycle d'émissions de se positionner comme citoyen agissant.

Le projet porte sur la production et la diffusion d'une série d'émissions radiophoniques, à raison de la production de 12 émissions finalisées en 2009.

L'année 2009 a été la transition entre l'exploitation des outils existants par la mise en place de canaux de diffusion et la production de nouveaux outils de sensibilisation.

La mise en place de canaux de diffusion et la production de nouveaux outils de sensibilisation s'est faite en plusieurs étapes.

En 2009 nous avons commencé la **traduction des outils existants**. La série des 12 émissions radiophoniques « *Si c'est là*, *c'est ici* » a été partiellement traduite en quatre langues (le kinyarwanda, le lingala, le kirundi et l'anglais), mais ces traductions n'ont pas encore toute été enregistrées et mixées en studio.

Le projet de traduction se prolongera en 2010.

Afin de procéder à la diffusion des outils existants ensuite, une duplica-

tion des émissions en format MP3 a été réalisée.

Dans cette optique, RCN Justice & Démocratie a édité un dossier de presse et l'a dupliqué à 5000 exemplaires : plus facilement accessible, plus maniable et de qualité, ce dossier a servi à l'exportation de la série sur l'espace public de manière efficace et rapide.

En 2009, 15 animations participatives ont enfin été réalisées au sein d'écoles, d'associations de diaspora, de groupes de recherche ou de réflexion et au sein du monde associatif et culturel belge.

La fin de l'année 2009 a été l'occasion de mettre en place ce projet pilote d'animations articulé autour de la série radio.



Au préalable, RCN Justice & Démocratie a fait appel aux compétences d'une consultante en pédagogie, qui a construit des outils pour chaque émission (voir tableau récapitulatif); ces outils sont construits de sorte que les publics visés puissent avoir accès à une animation ponctuelle ou un cycle d'animations.

Les outils ont été également adaptés pour des publics novices ou avertis. Cette flexibilité des outils pédagogiques permet de cibler des milieux très diversifiés tout en maintenant une approche cohérente de ces publics, invités à construire eux-mêmes une pensée.

Dans l'intention de produire et de diffuser une série pilote de clips radio et vidéo, 2 clips vidéo ont été produits et diffusés.

La production des autres clips radio a quant à elle été remplacée par la production des 11 capsules audio utilisées dans le cadre des animations (formats de 25 minutes).



Enregistrements des traductions

Publications RCN

« Statistiques judiciaires burundaises, rendements, délais et typologie des litiges dans les tribunaux de résidence »

Cette compilation de statistiques constitue le volet quantitatif d'une recherche sur les problèmes de fonctionnement de la justice et d'exécution des jugements dans les régions rurales du Burundi. Elle complète deux études qualitatives publiées en 2008 et 2009. Etendue à quatre régions naturelles supplémentaires, la poursuite du projet de recherche a abouti, en 2009, à un état des lieux concis et exhaustif de la justice en milieu rural. La publication intitulée « Burundi : La justice en milieu rural » dégage des pistes d'action et de réflexion concrètes pour l'amélioration de la situation actuelle.

« Burundi : La justice en milieu rural »

Cette étude constitue le second volet d'une recherche sur les institutions judiciaires menée entre les années 2007 et 2009 dans les régions rurales du Burundi. En s'intéressant plus particulièrement aux distorsions entre le droit proclamé et le droit tel qu'il est vécu par la population, cette recherche entend apporter un éclairage sur les réalités rencontrées dans les tribunaux pour une régulation efficace des conflits au quotidien.

« Les conflits fonciers en Ituri (RDC) : De l'imposition à la consolidation de la paix »

De 1999 à 2003, l'Ituri a connu une guerre dont l'une des causes a été la lutte pour les ressources foncières. Une résurgence de violences foncières en 2007 et 2009 a fait de cette région de la République démocratique du Congo, une zone considérée comme « ni en guerre, ni en paix » où le calme demeure précaire. Une investigation fouillée des conflits fonciers dans ce district s'est révélée nécessaire. Cette étude s'est donc efforcée de cerner les perceptions des conflits fonciers par la population, tout comme les techniques de résolution privilégiées par celle-ci.

« La proximité de la justice au Rwanda, rapport socio-juridique sur les modes de gestion de conflits fonciers »

Inscrit dans l'objectif du programme « *Pour une justice de proximité* » de RCN Justice & Démocratie, ce rapport présente les résultats d'une étude des modes de résolutions de conflits fonciers par les systèmes judiciaires et pré-judiciaires. Le foncier demeure l'enjeu d'une majorité de conflits en matière de droit civil. Le gouvernement rwandais est pleinement conscient de l'ampleur du phénomène et de l'importance de la gestion des conflits fonciers pour la stabilité et le bon fonctionnement de la société rwandaise. Ce rapport doit l'aider à identifier des moyens réalistes permettant une amélioration de la qualité de la justice rendue.

« RDC : La justice de proximité au Bas-Congo »

La province du Bas-Congo a été pionnière dans l'installation des tribunaux de paix et la population qui espérait dans la réforme, une forme de progrès s'est montrée favorable à l'instauration d'une justice moderne capable d'instaurer une paix durable. Mais le manque de moyens et l'inefficacité de la justice n'ont pas tardé à décevoir les attentes. En analysant de manière plus spécifique la situation du Bas-Congo, l'étude entend donner la parole aux acteurs de terrain et récolter des données empiriques sur le fonctionnement de la justice de proximité.

Structure et équipes

Conseil d'administration

Présidente

Julie Goffin

Administrateurs

Charlotte Van Der Haert (vice-présidente) Marc Gendebien (trésorier) Pierre Apraxine **Emmanuel Klimis Philipe Lardinois Manfred Peters**

Personnel au siège (Bruxelles)

Direction

Renaud Galand, directeur général David Kootz, directeur des programmes Raphaël Coppin, directeur administratif et financier

Equipe Programmes

Pascaline Adamantidis: responsable programme Belgique/Radio Janouk Bélanger: responsable programme Burundi Miriam Chinnappa: responsable programme Sud-Soudan

Florence Liégeois: responsable programmes RDC

Alexandra Vasseur: responsable programme Rwanda

Sarah Grandfils : chargée de projet

Equipe Administration Finance Logistique

Véronique Lefevere Zeger De Henau Gloria Picqueur Joseph Karenzo

Stagiaires & Volontaires

Jean-Paul Leclercq Quentin Pulinckx Annaëlle Gateau Agathe Cunin Marion Frenay Eléonore Mathieu **Delphine Cauberghs** Julie Socquet Noémie Oudey Beli Noti Yasmina Lansman Françoise Kayigamwa Diane Rutagengwa Nathalie Hervé Paul Amédée Humblet Raouf Baccouche Cécile Gacakure Sonya Niset **Denis Jourdain** Marta Berlingeri Jonathan Brismée Louis-Xavier Leca Maya Guentcheva Thomas Verbeke Yves Ndayikunda

Gilles Ovart Dilchad Dehkani

Sur les terrains

République démocratique du Congo

Kinshasa

Manuel Eggen: coordinateur des programmes Marie Sadzot: administration finance et logistique Dilchad Dehkani, volontaire

Bunia

Annie Dumont : chef de projet Marcelin Djoza: chef de projet Yves Riou: administration finance

Burundi

Sylvestre Barancira: coordinateur

des programmes

Antoine Chevallier: administration

finance logistique

Danny-Claire Nkurikiye: responsable de

projet Société Civile

Bella Nceke: Reponsable de projet insti-

tutions judiciaires

Rwanda

Al Housseinou Moctar: coordinateur

des programmes

Marco Lankhorst: coordinateur des

programmes

Antoine Chevallier : administration

Finance, logistique

Muriel Veldman: volontaire

Sud-Soudan

Awak Bior: coordinateur des programmes Sarah Mckenna: administration finance et logistique

Raouf Baccouche: administration

finance et logistique

Bailleurs de fonds et partenaires

Organismes internationaux

Union européenne

Fonds Européen de Développement (FED),

Acteurs non étatiques et Autorités locales (ANE-AL),

Instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme (IEDDH).

Nations Unies

Fonds des Nations Unies pour la démocratie (FNUD),

Haut commissariat des Nations unies pour les réfugié (UNHCR),

Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

Organismes nationaux

République fédérale d'Allemagne

Ministère fédéral des Affaires étrangères,

Ambassade de la République Fédérale d'Allemagne au Burundi.

Royaume de Belgique

Direction Générale de la Coopération au Développement (DGCD).

Canada

Agence Canadienne du Développement International (ACDI) (Fonds Canadien d'Initiatives Locales).

Japon

Japan International Cooperation Agency (JICA).

Confédération Suisse

Département Fédéral des Affaires Etrangères (DFAE) de la Confédération Suisse (Division de la Sécurité Humaine).

Etats-Unis

United States Agency for International Development (USAID).

RCN Justice & Démocratie est membre de :

International Legal Assistance Consortium (ILAC),

Centre National de la Coopération au Développement (CNCD),

Fédération francophone et germanophone des associations de coopération au développement asbl (ACODEV).

Partenaires locaux

République démocratique du Congo

Partenaires institutionnels

Ministère de la Justice, son administration et ses services (notamment l'Ecole de formation et de Recyclage du personnel judiciaire et le service de documentation et d'études),

Ministère de l'Intérieur,

Ministère des Affaires Foncières,

Inspection Provinciale de Kinshasa (IPKin),

Cours et Tribunaux de Kinshasa, du Bas-Congo et de l'Ituri,

Juridictions militaires,

Autorités provinciales,

Administrations communales,

Police Nationale Congolaise,

Autorités coutumières,

Agents des services publics de proximité.

Partenaires de la société civile

Association des femmes avocates,

Commission foncière de l'Ituri/ District de l'Ituri,

Réseau Hakina Amani,

Action intégrée de développement pour la défense de l'enfant et de l'environnement (AIDEN),

Ligue des femmes pour le développement et l'éducation à la démocratie (LIFDED),

Ligue pour le Droit de la Femme Congolaises (LDFC),

Association Internationale pour la défense des Droits de l'homme (AIDDH),

Tous Pour Un (TPU),

Association pour la Promotion Humaine (APROHU).

Rwanda

Partenaires institutionnels

Ministère de la Justice (MINJUST),

La Cour Suprême,

Les cours et tribunaux,

L'Organe National de poursuite judiciaire,

Centre National pour la Gestion des Terres.

Partenaires de la société civile

HAGURUKA (association pour la défense des droits des femmes et des enfants),

INGABO,

IMBARAGA (fédération d'agri éleveurs du Rwanda).

Burundi

Partenaires institutionnels

Ministère de la Justice et Garde des Sceaux,

Cabinet du Ministre de la Justice et Administration judiciaire (Direction Générale et Organisation judiciaire),

Magistrature des juridictions supérieures et inférieures,

Ministère de l'Intérieur et du Développement Communal,

Ministère de la Sécurité Publique,

Commissaires et Commandants des Brigades de Police,

Ministère de la Bonne Gouvernance, de la Privatisation, de l'Inspection Générale de l'Etat et de l'Administration Locale,

Ministère de la Solidarité Nationale, du Rapatriement, de la Reconstruction Nationale, des Droits de la Personne Humaine et du Genre,

Ministère de l'Education Nationale et de la Recherche Scientifique.

Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Culture Centre d'Etudes et de Documentation Juridiques (CEDJ),

Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI),

Conseil National de la Communication (CNC).

Partenaires de la société civile

Albinos Sans Frontières,

Association Sangwe Kibondo,

Commission Paroissiale justice et Paix (CPJP),

Conseil Interconfessionnel du Burundi (CICB),

Initiatives et Changement International Radio Isanganiro,

SYMABU (Syndicat des magistrats du Burundi).

Sud-Soudan

Partenaires institutionnels

Ministry of Legal Affairs and Constitutional Development (MoLACD),

The Judiciary of Southern Sudan,

Ministry of Internal Affairs,

Ministry of SPLA (Sudan People's Liberation Army) Affairs.

Rapport financier

Bilan

ACTIF	2008	2009	PASSIF	2008	2009
Actifs immobilisés	63.515 €	137.715 €	Fonds social	334.139 €	313.520 €
Immobilisations incorporelles	963€		Fonds associatifs	10.234 €	15.253€
Immobilisations corporelles	38.189 €	115.599 €	Fonds affectés	370.000 €	300.000€
Immobilisations financières	24.363 €	18.614 €	Bénéfice reporté (+) - Perte reportée (-)	-63.863€	-97.412 €
Actifs circulants	1.244.146 €		Subsides en capital	17.768 €	95.679 €
Créances à moins d'un an	897.282 €	1.696.799 €	Provisions	53.606 €	54.303€
Placements de trésorerie	1.442 €	1.468 €	Dettes	919.916 €	1.796.723 €
Valeurs disponibles	316.728 €	308.911€	Dettes à un an au plus	917.196 €	1.794.909 €
Comptes de régularisation	28.694 €	19.653 €	Comptes de régularisation	2.720 €	1.814 €
TOTAL ACTIF	1.307.661 €	2.164.546 €	TOTAL PASSIF	1.307.661 €	2.164.546 €

Commentaires

Les créances à moins d'un an représentent le montant des dépenses réalisées par RCN Justice & Démocratie dans le cadre de contrats de financements non encore remboursés par les bailleurs de fonds.

Les dettes à un an au plus correspondent aux avances versées par les bailleurs de fonds non encore dépensées par RCN Justice & Démocratie.

Le fait que la plupart des bailleurs de fonds versent tardivement les tranches de subsides ou n'octroient pas d'avances mais remboursent seulement les dépenses déjà réalisées, confronte RCN Justice & Démocratie à une situation structurelle de préfinancement.

Le besoin de fonds de roulement est couvert par des dettes financières.

Comptes de résultats analytiques

CHARGES	2008	2009	PRODUITS	2008	2009
Réalisation des programmes	4.044.379 €	3.306.605 €	Subsides & cofinancement des programmes	4.231.249 €	3.420.946 €
Rwanda	437.112 €	567.913 €	Rwanda	447.202 €	611.010 €
Burundi	1.148.597 €	565.819 €	Burundi	1.241.792 €	600.630 €
Belgique - Radio	68.663€	140.962 €	Radio - Belgique	66.516 €	145.267 €
R.D.Congo	1.038.992 €	1.531.360 €	R.D.Congo	1.052.877 €	1.639.073 €
Sud-Soudan	1.334.559 €	447.962 €	Sud-Soudan	1.422.862 €	382.919 €
Libéria - Sierra (explo)	16.456 €				
Tchad - Centrafrique (explo)	.5	13.631 €			
Belgique - Formation MINUR-					
CAT (Tchad)		38.958 €	Belgique - Formation MINURCAT (Tchad)		42.047 €
Services généraux (siège)	317.990 €	251.571 €	Autres produits d'exploitation	38.176 €	30.238€
Charges financières	29.040 €	15.536 €	Produits financiers	10.360 €	18.310 €
Charges exceptionnelles	46 €	1.450 €	Produits exceptionnels	7.699 €	2.120 €
TOTAL CHARGES	4.391.455 €	3.575.162 €	TOTAL PRODUITS	4.287.484 €	3.471.614 €
			RESULTAT	-103.971 €	-103.548 €

Commentaires

Les recettes 2009 de RCN Justice & Démocratie s'élèvent à 3.471.614€, soit une diminution de 19% par rapport à l'année antérieure, la stratégie de déploiement vers de nouveaux pays n'ayant pas pu être concrétisée.

Les dépenses 2009 s'élèvent à 3.575.162€ contre 4.391.455€ en 2008, soit une diminution de 18,5%.

L'objectif des recettes prévisionnelles n'a pas été atteint. Les mesures d'économie au niveau des dépenses n'ont pas suffi à maintenir le budget en équilibre. L'exercice 2009 enregistre une perte de 103.548€.

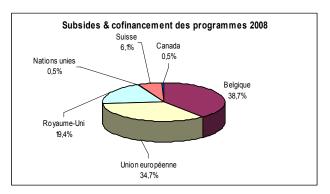
Après prélèvement de 70.000€ sur les fonds affectés (réserves), la perte reportée s'élève à 97.412€. Le montant des fonds affectés (réserves) est porté à 300.000€.

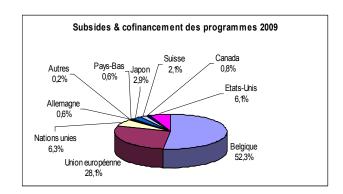
Le conseil d'administration a décidé de résorber les déficits et, assurés de posséder des réserves suffisantes pour y faire face, de mener une politique de meilleure adéquation entre les recettes et les dépenses de l'association.

En 2010, les mesures adéquates sont prises pour ramener l'équilibre, tant au niveau de la gestion générale que financière de l'association, et ce en vue d'atteindre l'équilibre financier en 2011.

Subsides & cofinancement des programmes

	2008	2009
Belgique	1.639.790 €	1.788.036 €
Union européenne	1.470.877 €	961.090 €
Royaume-Uni	820.830 €	
Nations unies	21.446 €	216.028 €
Etats-Unis		207.033 €
Pays-Bas		21.819 €
Suisse	257.619 €	71.418 €
Canada	20.687 €	27.032 €
Japon		99.342 €
Allemagne		21.040 €
Autres		8.108 €
TOTAL	4.231.249 €	3.420.946 €

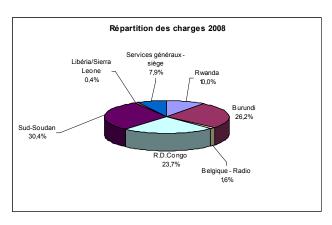


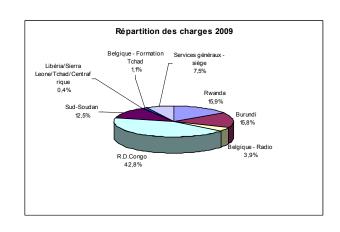


Commentaires

Les principaux bailleurs de fonds de 2009 sont le gouvernement belge et l'Union européenne. En 2010, RCN Justice & Démocratie sera attentif à diversifier les sources de financement.

Répartition des charges





Commentaires

Les activités en 2009 se sont accrues en Belgique, en République démocratique du Congo et au Rwanda. Elles ont été fortement diminuées au Burundi et au Sud-Soudan.



RCN Justice & Démocratie profite de l'occasion pour remercier tout les acteurs qui soutiennent ses activités et qui contribuent à aider les populations des pays où nous intervenons :

A toutes les autorités des pays où nous sommes engagés, aux autorités belges et européennes, à l'ensemble de nos partenaires et bailleurs de fonds, à l'ensemble de notre personnel, aux volontaires et stagiaires, ainsi qu'à tous nos donateurs et lecteurs,

Merci!

Votre soutien ici nous aide à faire la différence là-bas

TOUT DON SUPÉRIEUR A 30 EUROS EST DEDUCTIBLE FISCALEMENT (40 euros à partir de 1 Janvier 2011)

COMPTE N° 210-0421419-06; Avec la mention « Don »

BIC = SWIFT : GEBABEBB36A IBAN : BE85 2100.4214.1906

RCN Justice & Démocratie ASBL

Avenue Brugmann, 76 / B-1190 Bruxelles Tél: +32 (o) 2 347 02 70 / Fax: +32 (o) 2 347 77 99 Mail: info@rcn-ong.be / Site: www.rcn-ong.be